



HAL
open science

Du sexe au genre : le féminin dans le dialecte arabe de Mauritanie

Catherine Taine-Cheikh

► **To cite this version:**

Catherine Taine-Cheikh. Du sexe au genre : le féminin dans le dialecte arabe de Mauritanie. Matériaux arabes et sudarabiques (GELLAS), 1993, 5 (Nouvelle série), pp.67-121. halshs-00456255

HAL Id: halshs-00456255

<https://shs.hal.science/halshs-00456255>

Submitted on 13 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MAS-GELLAS

1993

(N.S.) n°5

MAS-GELLAS 1993
Nouvelle Série N° 5

**DU SEXE AU GENRE : LE FEMININ
DANS LE DIALECTE ARABE DE
MAURITANIE**

Catherine TAINÉ-CHEIKH
Institut Mauritanien de Recherche Scientifique

Les dialectes arabes, comme l'ensemble des langues sémitiques — et comme beaucoup d'autres langues —, présentent une classification en deux genres. La répartition des noms en masculins et féminins a de nombreuses conséquences sur l'ensemble de la langue, notamment à travers les références pronominales et les phénomènes d'accord. Je me propose ici de décrire ces manifestations dans le *ḥassāniyya* de Mauritanie, en m'attachant à caractériser ce dialecte par rapport aux autres parlers arabes. Auparavant j'étudierai la catégorie grammaticale du féminin et ses relations avec la catégorisation sémantique de sexe.

1. Du sexe au genre

Beaucoup de langues entretiennent un rapport ambigu avec la catégorie du genre. Elles se plaisent à afficher une catégorisation fondamentalement arbitraire — grammaticale —, distribuant tous les noms entre des séries distinctes (deux ou trois le plus souvent), mais ne peuvent s'empêcher en général d'égarer la conscience des locuteurs en jetant quelques passerelles entre le genre et le sexe. Peu de langues, en effet, qui possèdent au moins les deux genres du masculin et du féminin, poussent l'arbitraire linguistique jusqu'à mettre *femme*, *chatte* ou *jument* parmi les mots du genre masculin et *garçon*, *chien* ou *coq*, avec ceux du genre féminin. Cette influence extra-linguistique qui pèse sur la langue voudrait donc que, pour les animés du moins, le sexe régisse le genre. Mais la langue en retour tend quelques pièges : trop laxiste pour donner un nom différent aux deux sexes à travers tout le règne animal, on se retrouve, si l'on n'y prend garde, à "marier" le hibou à la chouette et la souris avec le rat (comme disent les enfants : "le taureau est malheureux car sa femme est vache mais le hibou a de la chance car sa femme est chouette").

Je commencerai donc, au sein des nominaux, par ceux de la classe des animés (personnes ou animaux), où les traits sémantiques de sexe ([+ mâle] et [+ femelle]) peuvent être envisagés comme les supports "naturels" de l'opposition de genre (masculin / féminin).

1. 1. Le féminin, un genre "naturel"

Dans la classe des animés, plusieurs cas sont possibles. Il se peut, pour des raisons diverses, que le dialecte ne dispose que d'un seul terme, mais il arrive fréquemment aussi que le mâle et la femelle

soient désignés chacun par des noms distincts qui présentent alors — ou non — des signifiants proches.

1. 1. 1. Les couples réguliers

On peut parler de couples réguliers lorsque les noms désignant le mâle et la femelle sont de la même racine et que la différence de signifiant entre le masculin et le féminin est commune à plusieurs couples.

a) Féminins en *-a(t)*

En fait, dans le plus grand nombre de cas, la différence de signifiant entre le masculin et le féminin est telle qu'on peut considérer que les noms désignant les femelles dérivent des noms désignant les mâles par simple suffixation de *a(t)*. Exemples : *xâl* "oncle maternel" et *xâle* "tante maternelle", *ʕamm* "oncle paternel" et *ʕamme* "tante maternelle", *zowž* / *žowz* "époux" et *zowže* / *žowze* "épouse", *žədd* "aïeul" et *žədde* "aïeule", *ʔfəl* "garçon" et *ʔfle* "fillette"¹, *šābb* "jeune homme" et *šābbe* "jeune femme", *γûl* "ogre" et *γûle* "ogresse", *žənn* "démon (mâle)" et *žənne* "démon (femelle)", *dektûr* "docteur" et *dektûra* "femme docteur".

En ce qui concerne les personnes, ce mode de dérivation est particulièrement développé pour les groupes sociaux (ou "castes") et les tribus. Cf. *mṛābət* "homme d'une tribu maraboutique" et *mṛābta* "femme d'une tribu maraboutique", *zāwi(yy)* "marabout d'une certaine culture" et *zāwiyye* "femme marabout ...", *ʕarbi(yy)* "guerrier, homme d'une tribu guerrière" et *ʕarbiyye* "femme d'une tribu guerrière", *mʕallem* "forgeron, artisan" et *mʕallme* "forgeronne, femme artisan", *təndgi(yy)* "homme de la tribu des Təndgha" et *təndgiyye* "femme de cette tribu", *dleymi(yy)* "homme de la tribu des Owlād Dleym" et

¹ Ici l'adjonction du suffixe *-a(t)* provoque en apparence un déplacement de voyelle. En réalité la voyelle ne fait que revenir à sa place normale. Ce sont en effet, comme je l'ai montré ailleurs (Taine-Cheikh, 1988 a : 247-8) les masculins du type de *ʔfəl* qui présentent une métathèse de la voyelle pour éviter une double coda *-f/* difficile à prononcer.

dleymiyye "femme de cette tribu", *teyzəggāwi(yy)* "homme de la tribu des Teyzəgge" et *teyzəggāwiyye* "femme de cette tribu", etc.

Dans le règne animal, de nombreuses femelles ont également un nom se terminant par *-a(t)*. Il s'agit souvent d'animaux relativement proches des hommes, notamment parmi les mammifères. Exemples : *dīk* "coq" et *dīke* "poule", *kelb* "chien" et *kelbe* "chienne", *mušš / nōš* "chat" et *mušše / nōša* "chatte", *hmār* "âne" et *hmāra* "ânesse", *xmīs* "singe (mâle)" et *xmīse* "guenon", *nmər* "panthère mâle" et *nəmre* "panthère femelle", *vīl* "éléphant (mâle)" et *vīle* "éléphant femelle", *xanzīr* "porc" et *xanzīre* "truie".

Pour les animaux domestiques on trouve beaucoup de noms comportant une indication d'âge. Cf. *hwār* "chamelon qui tête encore" et *hwāra* "très jeune chamelle qui tête encore", *egaᶜs* "chamelon de 1 ou 2 ans" et *gaᶜse* "jeune chamelle de 1 ou 2 ans" ², *həgg* "jeune chameau (plus grand que *egaᶜs*), bouvillon" et *həgge* "jeune chamelle, génisse", *ždaᶜ* "jeune bête de pâturage de sexe masculin" et *žedaᶜa* "jeune bête de pâturage de sexe féminin", *θni(yy)* "chameau qui a changé ses premières dents" dont le féminin est *θniyye*, *ždi(yy)* "chevreau" et *ždiyye* "chevrette", *xrūv* "agneau" et *xrūve* "agnelle", *ᶜžəl* "veau" et *ᶜəžle* "petite génisse", *žeru* "jeune chien, jeune carnassier" et *žerwe* "jeune chienne".

Signalons pour finir quelques cas où la relation masculin / féminin est plus complexe. D'abord *baḡle* "mule" dont le masculin *bḡal* désigne bien, comme attendu, le mâle de "mule" (le "mulet") mais est usité aussi comme collectif, avec le sens de "mulets". Ensuite deux termes pour lequel les locuteurs (ou certains d'entre eux) hésitent à employer la forme féminine :

— *yzāl* "gazelle", mais aussi "gazelle mâle" par opposition à *yzāle* ³;

² Le schème *efᶜal* du masculin est celui de toute une série d'adjectifs qui sera étudiée ultérieurement. Je ne pense pas qu'il soit donc nécessaire de s'y attarder ici, sinon pour remarquer la proximité linguistique entre les adjectifs et les substantifs désignant des animés à un âge donné.

³ Pour un synonyme de *yzāle*, voir en 1. 1. 3.

— *əbaᶜa*, pour certains hassanophones, "hyène femelle" par opposition à *əbaᶜ* "hyène mâle" ; pour d'autres, "hyène" (en général, sans distinction de sexe).

b) Féminins à préfixe berbère en *t-*

Un certain nombre de noms de la classe des animés — d'origine berbère ou supposée telle d'après leur forme — présente une opposition assez régulière entre masculins et féminins. Alors que les premiers ont un préfixe vocalique, les seconds commencent (et se terminent souvent) par le phonème *t*. On trouve des exemples aussi bien

— pour les personnes : *išīr / iššīr* "gosse, gamin" et *tišīrt / tiššīrat* "gamine", *iḡḡw* "griot, musicien" et *iḡḡwīt* "griotte" ;

— que pour les animaux : *evūk* "veau" et *tāvūkkīt* "génisse", *aḡžəl* "jeune âne" et *tāḡəžlīt* "jeune ânesse" ⁴, *(e)qāyār* "chevreau qui a cessé de têter" et son féminin *tāqāyārat*, *ewiyyāl* "agneau qui a cessé de têter" et son féminin *tāwiyyālat*, *ažərwāl* "chameau aux yeux vairons" et son féminin *tāžərwālat*.

1. 1. 2. Les couples irréguliers

Il arrive, bien que les exemples soient nettement plus rares, que les relations formelles entre le nom du mâle et le nom de la femelle soient beaucoup moins prévisibles. Dans la plupart des cas, cependant, la femelle porte une marque féminine.

a) Avec marque féminine en *-a(t)* ou en *-t*

Chacun des noms peut relever de racines totalement distinctes, sans que le nom de la femelle soit formellement différent des autres féminins en *-a(t)*. Cf. *ḡāžəl* "homme, individu de sexe mâle" et *mḡa* "femme, individu de sexe féminin", *žmel* "chameau mâle" et *nāge* "chamelle", *bᶜīr* "jeune chameau mâle" et *bekḡa* "jeune chamelle", *sbaᶜ*

⁴ Certains hassanophones, cependant, ont "arabisé" ce couple et disent *ḡžəl* plutôt que *aḡžəl* et *ḡəžle* de préférence à *tāḡəžlīt*.

"lion" et *ʃabbe* "lionne", *ʃfb* "(mâle du) chacal" et *ʃabbeyħa* — synonyme (plus fréquent) de *ʃfbe* — "femelle du chacal".

Il est fréquent que le nom de la femelle et le nom de l'espèce (le collectif) soient apparentés. Ainsi *θowr* "taureau, boeuf" et *begra* "vache" (coll. *bgar* "espèce bovine, bovins"), *ʃllm* "autruche mâle" et *nʿâme* "autruche femelle" (coll. *nʿâm* "autruches"), *kebs̄* "béliier" et *nʿâže* "brebis" (coll. *nʿâž* "espèce ovine, ovins"), *ʃann* "pintade mâle" et *ħabše* "pintade (femelle)" (coll. *ħbeš* "pintades"). Le traitement spécifique que la langue réserve au sexe masculin est sans doute à mettre en relation avec le comportement distinctif des mâles dans le troupeau.

Pour terminer, quelques couples un peu particuliers.

— D'une part *xu* et *xət*, "frère" et "soeur", où le *t* du féminin apparaît comme une variante du suffixe habituel.

— D'autre part deux couples pour "fils" et "fille" : l'un, tout à fait régulier si l'on accepte le *t* comme marque subsidiaire du féminin⁵ (*bən* et *bənt* — comme en classique —), mais peu usité en dehors de l'écriture des noms propres ; l'autre, doublement irrégulier (*wəll* et *mənt*) puisque le masculin fait appel à une autre racine (*wəll* < **wəld*) et que le féminin présente une nasalisation de la labiale (*mənt* < *bənt*)⁶.

b) Sans marque féminine

Lorsque le nom désignant la femelle ne porte aucune des marques féminines habituelles, on peut avoir affaire :

— soit à deux signifiants sans aucune relation formelle comme *bū* "père" et *um̄m* "mère", *ʿabd* "esclave (homme)" et *xādəm* "esclave (femme)", *ʿatrūs* "bouc" et *ʿanz* "chèvre" (là encore c'est le féminin qui est lié au collectif *mʿtʒ* "chèvres") ;

— soit à deux signifiants très proches comme *ʿrfs* "jeune marié" et *ʿrūs* "jeune mariée", couple se différenciant d'abord par le timbre de la voyelle longue, tout comme *teys* "mâle de gazelle" et *tows* "jeune vache" — même si le lien sémantique s'est quelque peu distendu dans ce dernier couple —.

Pour les couples irréguliers, on notera qu'il s'agit, dans la majorité des cas, de mots appartenant au vocabulaire de base, comme cela arrive généralement pour les exceptions grammaticales.

1. 1. 3. Les termes isolés

Bien que les personnes et les animaux soient fondamentalement concernés par la catégorisation sexuelle, la classe des animés n'offre pas une symétrie parfaite du point de vue du genre. Cette asymétrie peut être due, soit à l'inexistence d'un des genres naturels, soit à la neutralisation de l'opposition de sexe.

a) Des masculins sans féminins

Concernant les humains, les contraintes pesant sur la langue sont essentiellement de nature sociale et idéologique : *imām* "imam", *qāḍi* "juge musulman", *muʿəḍḍin* "muezzin", *guyər / guvərnār / ħākəm / wāli* "gouverneur", *vāres* "cavalier à cheval", *bžāwi* "chamelier sur sa monture", *ežḍān* "adjudant", *kebbḗrān* "caporal", *gardāy* "sentinelle". On imagine facilement, en général, le nom qu'on créerait si, pour la première fois, tel ou tel poste était confié à une femme.

Pour les animaux il s'agit de termes liés intrinsèquement au sexe masculin, notamment en relation avec la castration que l'on fait ou non subir aux mâles de certaines espèces : *āwdās* "boeuf de somme", *ekūmār* "cheval hongre", *ezūzāl* "chameau ou boeuf castré", *edārīv* "jeune chameau non castré", *āmxawwel* "chameau entier adulte".

b) Des féminins sans masculins

En dehors de quelques termes comme *gebbāḍa* "accoucheuse" et *ḍaffāra* "coiffeuse" qui font référence à des activités spécifiquement féminines, on trouve surtout des noms de femelles en rapport avec la

⁵ Pour l'arabe classique, cf., par exemple, H. Fleisch, 1961 : 313 et sq.

⁶ On trouve encore d'autres variantes du même couple, cf. *be-l-būn* "chamelon d'un an et demi environ", variante de *bən-əl-būn*, comme masculin de *mənt-əl-būn*.

fécondité féminine et la mise à bas, cf. *šâyle* "bête (chamelle, vache,...) qui vient de mettre bas", *meri* "chamelle qui a perdu son petit", *hawliyye* "chevrette, jeune chèvre (jusqu'à ce qu'elle mette bas deux fois)", *raxle* (coll. m. *rxâlî*) "jeune brebis adulte", *mužli* "génisse de quatre ans qui n'a pas encore vêlé".

Il faut ajouter aux précédents *ʕzûz* "vieille femme" et *seydah* "chamelle de selle" (alors que *markûb* a le sens de "chameau de selle", sans considération de sexe), qui font mieux ressortir encore la propension du dialecte à utiliser des formes non marquées (cf. aussi *meri* et *mužli*) lorsqu'un seul genre est concerné. On peut poser que *vras* "jument" (autre terme sans suffixe féminin) rentre dans cette série car il n'existe pas vraiment de terme simple, en *ḥassāniyya*, pour désigner le cheval de sexe masculin (cependant *vras* joue un peu le rôle neutre que tient "cheval" en français).

c) Les êtres animés désexués

Pour beaucoup d'animés, notamment les animaux non domestiques, le dialecte dispose d'un seul terme qui ne permet pas de distinguer entre le mâle et la femelle. Très souvent il s'agit d'un nom masculin comme *ḥanqal* "canard (mâle ou femelle)", *genvûd* "hérisson", *ḥandriš* "écureuil", *berdelli* "mille-pattes", *kūžîl* "hibou", *ḡrâb* "corbeau", *bâz* "épervier", *idâr* "bubale", *râwi* "mouflon", *dâmi* "gazelle à front roux", *ḥeḥʕ* "gazelle biche-Robert", *ayərši* "fennec", *šertât / gâbûn / gərvâv* "hyène" et *ḥneš* "serpent".

Dans les autres cas il s'agit presque toujours de féminins dérivant de collectifs masculins par suffixation de *-a(t)* (exceptionnellement par suffixation de *-âye* ou de *-iyye*): *wəzze* "canard" (coll. *wəzz*), *mḥâye* "addax" (coll. *mḥe*), *wərgiyye* "oryx" (coll. *wərg*), *ḥmâme* "pigeon" (coll. *ḥmām*), *ḥbâra* "outarde" (coll. *ḥbâr*), *džâže* "poussin" (coll. *džâž*), *ežûle* "mulet - poisson" (coll. *ežûl*), *žrâne* "grenouille, crapaud" (coll. *žrân*), *nāmûse / itfte* "moustique" (coll. *nāmûs / itft*), *žrâde* "sauterelle" (coll. *žrâd*), *žəxʔdbâye* "espèce de sauterelle nocturne" (coll. *žəxdəb*). A quelques rares exceptions près

comme *bûhe / lbûye* "caméléon", tous ces noms féminins sont des noms d'unité, susceptibles de désigner un individu d'une espèce déterminée, sans aucune indication de sexe. On remarquera — et il aurait été facile de multiplier les exemples — que le couple collectif / nom d'unité est très productif pour les petits animaux, oiseaux, insectes, ...

Il existe par ailleurs des termes qui désignent

— soit des collectivités (espèces animales, troupeaux de différentes natures et d'importance variable) : *nâs* (fém.) "gens", *šərbe* "délégation", *mâʕəz* "troupeau de chèvres" (masc.), *mənʕâž* "troupeau de brebis" (masc.), *nʕâž* (fém.) "espèce ovine", *bgaʕ* "espèce bovine", *ynem* (fém.) "troupeau d'ovins-caprins", *ibəl* (fém.) "troupeau de chameaux", *xeyl* (masc.) "chevaux", *imerki / emerki* "troupeau de chamelles, de vaches (sans petits) qui erre à l'aventure", *āmxallev* "troupeau de chamelles laitières qui n'ont plus beaucoup de lait", *gaʕʕa* "troupeau de 20 à 50 têtes", *āmrerây* "grand troupeau de bovidés" ;

— soit des individualités (membres de collectivités ou terme générique) : *še* (fém.) "ovin-caprin" (*šât ən-nʕâž* "ovin", *šât lə-mʕiz* "caprin"), *zâyle* "camélidé ou bovidé" (*zâylət ibəl* "camélidé", *zâylət lə-bgaʕ* "bovidé"), *dâbbe* "animal domestique", *behnîs* "fauve", *markûb* "monture".

A quelques exceptions près sur lesquelles je reviendrai (*nâs*, *ynem*, *ibəl*), c'est la présence ou non de la marque du féminin qui détermine le genre des mots. La catégorisation grammaticale de ces termes apparaît en tout cas comme totalement indépendante de la catégorisation sémantique, cf. *mənʕâž*, *mâʕəz* et *imerki* qui sont du genre masculin alors qu'il s'agit, les trois fois, de troupeaux de femelles. La seule tendance qui semble se dégager est, comme précédemment, de traiter les collectivités comme des masculins et les individualités comme des féminins.

1. 1. 4. Les palliatifs à la déssexualisation du langage

a) Pour les personnes

En dehors des termes génériques désignant des groupes de personnes sans considération de sexe, le *ḥassāniyya* semble répugner fortement à l'emploi de mots s'appliquant indifféremment à l'homme et à la femme. Le mot *gordigen*, qui désigne toute personne homosexuelle, est sans doute une des rares exceptions à la règle. Encore s'agit-il ici d'un mot créé récemment (à partir du wolof) pour désigner un phénomène qui, pour certains ḥassanophones, ne concerne encore que le sexe masculin⁷. A l'inverse on notera :

— que *ʿzūz* (du cl. *ʿazūz* "vieillard ; vieille femme") ne s'applique plus, en *ḥassāniyya*, qu'au sexe féminin, même si la forme est restée masculine

— et que *mn-ādem* (*mən ādem* "de Adam" ou déformation de *bən ādem* "fils d'Adam") "quelqu'un, être humain", s'est donné une forme féminine spécifique, *mn-ādme* "quelqu'une", qui est aussi régulière par rapport aux autres dérivations de féminins qu'elle est illogique par rapport à l'étymologie.

Par ailleurs je signalerai que le recours aux pronoms *wāḥəd* "un" et *waḥde* "une" (+ *mən*) permet de désigner un individu d'une collectivité - et son sexe - lorsque le nom d'unité n'existe pas, ce qui est relativement fréquent pour les tribus par exemple, ainsi dit-on *tərkoz* "Torkoz", mais *wāḥəd mən tərkoz* "un homme des Torkoz" et *waḥde mən tərkoz* "une femme des Torkoz".

b) Pour les animaux

Nous avons vu précédemment que le *ḥassāniyya* recourt volontiers, pour les animés non humains, à des termes neutres, surtout s'il s'agit de volatiles et de petits animaux pour lesquels le

⁷ On peut aussi penser que l'absence de marque formelle pour différencier les sexes est à rapprocher du statut ambigu de l'homosexuel, justement, par rapport à la différenciation sexuelle. L'avenir nous dira si le dialecte maure résiste à la tentation de créer un féminin !

locuteur ne sait pas distinguer entre le mâle et la femelle. Il arrive cependant que les ḥassanophones aient besoin de termes marqués pour différencier les sexes. Il est presque toujours possible alors d'employer les noms *aḍkaṛ* "mâle" et *unḥā / neyḥi* "femelle", ex. *aḍkaṛ əl ḥanqa* "le mâle du canard". Parallèlement existent des termes plus spécifiques qui signifient "mâle" (et "étalon") mais ne s'appliquent qu'à certaines espèces, comme *fḥal* dans *fḥal xeyl* "mâle des chevaux" et *egowv* dans *egowv amḥār* "mâle des gazelles biche-Robert".

Enfin le dialecte utilise fréquemment des mots "sexués" empruntés à d'autres espèces. C'est ainsi que *ḥowr* et surtout *ʿanz*, respectivement "mâle de la race ovine" et "femelle de la race caprine", servent par transposition à désigner les mâles et les femelles d'espèces sauvages apparentées (herbivores). Cf. *ḥowr lə-mḥe* "mâle des addax" et *ʿanz lə-mḥe* "femelle des addax", *ʿanz ʔəzlān* "femelle des gazelles" (dont le masculin est *teys*), *ʿanz dəmyān* "femelle des gazelles à front roux". Ce type d'emprunt est particulièrement fréquent avec les termes porteurs à la fois d'une indication d'âge et d'une marque de sexe, comme *žeru / žerwe*, *tows*, *ḥni / ḥniyye*, *ždi / ždiyye*, ex. *žeru s-sba* "lionceau" (litt. "chiot du lion"), *tows amḥār* "jeune gazelle biche-Robert femelle", *ḥni nʿāž* "mouton qui a changé ses premières dents", *ždi ʔəzlān* "faon, petit des gazelles", *ždeyyət dəmyān* "chevrette" des gazelles à front roux⁸.

Le cas de *ḥawli* est un peu particulier car il a perdu (sauf pour quelques locuteurs) son sens premier de "chevreau" — masculin de *ḥawliyye* — et est employé couramment pour désigner le jeune mâle de gros herbivores (*ḥawli xeyl*, *ḥawli wərg*, *ḥawli mḥe* "jeune mâle des chevaux, ... des oryx, ... des addax"); cependant, dans le même temps,

⁸ *zāməl xeyl* a le sens de "cheval étalon" et *zāməl lə-bḥaṛ* est, avec *zāmūl*, le nom de l'hippopotame. D'après le sens de *zāmīl* en arabe classique ("bête de somme, de charge - âne, mulet"), il y aurait ici une double transposition, à la fois d'une espèce à une autre et d'une fonction à une marque de sexe.

il s'est presque spécialisé dans la dénomination de l'un d'eux : "poulain" se dit souvent *hawli* sans autre spécification.

1. 2. Le féminin, un genre grammatical

Nous allons quitter maintenant la classe des animés et étudier le féminin en tant que catégorie grammaticale, d'abord du point de vue de la forme et ensuite du point de vue du sens.

1. 2. 1. Les marques du féminin

a) -a(t)

La terminaison -a (réalisée [a] ou [e] selon le contexte) est la marque prédominante du féminin et se retrouve dans tous les schèmes et dans tous les types de racines, cf. *ḥiqa* "confiance", *sne / sene* "année", *ṛavge* "caravane", *ṛadde* "apostasie", *towbe* "repentir", *tūgge* "mirobolan, fruit du *Balanites aegyptiaca*", *tərbye* "éducation", *mrədde* "histoire", *mel*ḥfe* "voile (vêtement des femmes)", *žerkenne* "nom de plante (fr. fabagelle)".

Ce suffixe -a est susceptible de variations puisque, mis en état d'annexion, le nom féminin ne présente plus une finale vocalique, mais une finale consonantique : -ət ou -t, cf. *maḥ*zme* "ceinture", *maḥ*zmət əs-sərwāl* "la ceinture du pantalon", *maḥzemt-u* "sa ceinture (à lui)"⁹. Ces formes féminines en -a sont à rapprocher des formes pausales du classique (-at > -ah), le *ḥassāniyya* ayant, comme la majorité des dialectes (à l'exception des parlers de la péninsule arabe), perdu la laryngale finale.

L'alternance -a / -(ə)t — dont prétend rendre compte schématiquement la représentation -a(t) — permet de distinguer formellement le suffixe féminin de la terminaison masculine en -a(a) de certains nominaux à dernière radicale glide comme *ḥra* "sable

⁹ Sur les variations de schème occasionnées par l'adjonction des pronoms affixes, cf. Taine-Cheikh, 1988 a.

mouillé", *rše* "corde", *dwe* "remède", *edevre* "couverture" (rac. DVRY), *esāqa* "calomnie" (rac. SWQY), cf. *dwe l-mūs* "soin au couteau", *ršā-hum* "leur corde", *edevrā-ni* "ma couverture"¹⁰.

b) -āye(t)

Comme le soulignait déjà G.-S. Colin en 1930¹¹, le suffixe -āye est très fréquent comme singulatif pour le règne végétal : *tūggāye* (coll. *tūgge*) "(un) mirobolan", *tādreyšāye* (coll. *tādreyša*) "variété de plante rampante", *edersāye* (coll. *ādrəs*) "arbre épineux, bdellium", *(n)tūržāye* (coll. *(n)tūrže*) "fausse euphorbe", *temātāye* "variété d'acacia" (coll. *temāḥ*). Presque obligatoire pour les termes qui semblent d'origine berbère, le suffixe -āye n'est souvent qu'une variante possible de -a pour les noms de végétaux d'autre origine¹², cf. *temāte / temātāye* "tomate", *ṣədra / ṣədrāye* "arbre" (coll. *ṣdar*), *sədre / sədrāye* "jujubier" (coll. *sədr*), *zərʿa / zərʿāye* "(un peu de) mil" (*zraʿ*).

Le suffixe -āye fournit encore une série de féminins pour les racines à dernière radicale glide comme *dwāye* "encre" (DWY), *derbāye* "tamis à gros trous" (DRBY), *mergāye* "grande cuiller en bois" (RÖY), *sbāye* "glaise" (SBY) et quelques autres noms comme *zərḥāye* "grosse branche d'épineux" et les féminins dérivés des numéraux comme *səttāye* "groupe de six".

c) -iyye(t)

En dehors de la classe des animés, le suffixe -iyye ne donne qu'un petit nombre de substantifs. Parmi les schèmes en -iyye, celui en

¹⁰ La voyelle longue finale retrouve sa quantité sous l'accent, comme pour les verbes à 3ème radicale glide (cf. Taine-Cheikh, 1987).

¹¹ Il précisait en note qu'il s'agissait d'un "suffixe courant dans les parlers bédouins de la Tunisie méridionale et du Soudan central" (Colin, 1930 : 140 note 2)

¹² Il faut peut-être se garder de voir immédiatement en -āye une marque du *znāge* car, dans un dialecte où l'influence berbère ne peut être mise en cause, on souligne la fréquence du suffixe d'unité -āye pour les collectifs d'origine étrangère se terminant par -a comme *banadora* "Tomaten" — *banadorāye* "eine Tomate" (Grotzfeld, 1975 : 46).

f(ā)ʿūliyye n'est très fréquent pour les termes abstraits que dans la région du Sud-Ouest de la Mauritanie : *rzūhiyye / rzāḥ* "indolence", *rāzūliyye / rəzle* "courage", *dvūriyye / devre / dvār* "dénuement", *xmūriyye / xmār* "pourrissement", *drūsiyye* "vétusté", *sṯūhiyye* "fait d'être plat (pour un terrain)", *žebdiyye* "conciliabule", *dendriyye* "tambour", *dādiyye* "botulisme", *sāḥliyye* "vent venant du *sāḥel*", *x(u)māsiyye* "mousqueton à chargeur de cinq balles", *səbniyye* "mouchoir de tête", *zarbiyye* "tapis à dessins".

d) *-āt*

Le suffixe *-āt* fournit le pluriel externe du féminin, tant pour les animés que pour les inanimés. Dans certains cas, c'est le seul pluriel existant, comme *zīrāt* "dunes", *ziyyārāt* "visites" ou *ʿleyyāt* "femmes" (pl. irrégulier de *mra*). Dans d'autres, pluriel externe et pluriel interne apparaissent comme des variantes, cf. *zūzāyāt / zwāzi* "instruments de musique à vent". Enfin les deux peuvent coexister avec des fonctions un peu différentes si le pluriel en *-āt* a gardé son emploi spécifique de pluriel "de paucité", par opposition au pluriel interne (ex. *sersārāt* "[quelques] clochettes" et *srāsər* "clochettes"). C'est cette valeur de pluriel "de paucité" que l'on trouve notamment avec les noms d'unité comme *temātāyāt* "[quelques] acacias".

e) Le préfixe berbère *t-...(-t)*

On retrouve les affixes berbères *t-...(-t)* pour la classe des inanimés : *tinikt* "limaïlle de fer", *taḡallit* "gros mil blanc", *tāzəzmīt* "asthme". Le suffixe *-t*, très fréquent mais non systématique, laisse souvent la place au suffixe *-a*, ex. *ṯāzuwwe* "grande calebasse en bois". Au pluriel l'adjonction du suffixe *-ən* laisse les affixes du féminin inchangés, cf. *tīsūvrən* "grands sacs de voyage en cuir" (sg. *tāsūvre*), *tīssārātən* "petites nattes fines" (sg. *tāssert*) et *tīdātən* "écuelles à traire" (sg. *tādīt*).

f) *-t*

Le suffixe *-t*, sur lesquels les grammairiens de l'arabe n'ont pas fini de s'interroger, déjà rare pour les animés, n'est guère attesté en

dehors de cette sphère. Citons cependant le terme religieux de *zekāt* "dîme" (cl. idem, rac. ZKW).

1. 2. 2. *Le sens des féminins*

On reconnaît les féminins, comme nous l'avons vu, à leur signifiant. Cependant la langue n'a pas distribué complètement au hasard les suffixes du féminin. Voici quelques cas où ils sont, soit systématiques, soit fréquents.

a) *Le nom verbal d'unité*

Le nom d'action¹³ se présente pour la plupart des verbes sous deux formes, une forme générale, masculine, et une forme particulière, féminine, indiquant que l'action ne se fait qu'une seule fois. La forme féminine peut dériver directement de l'autre par ajout du suffixe *-a(t)*, cf. *zezz* "fait de tondre, tonte" et *zezze* "fait de tondre une fois, (une) tonte", *zerg* "fait de lancer, jet" et *zerge* "fait de lancer une fois, (un) jet". Mais souvent la suffixation s'accompagne d'un changement de voyelle, notamment pour le masdar de la IIème forme (toujours du type *təfʿāl* et *təfʿile*). Ainsi *zhīr* "rugissement(s)" et *zehre* "(un) rugissement", *zmīd* "muselage(s)" et *zmāde* "(un) muselage", *təzmām* "calcul(s)" et *təzmīme* "(un) calcul".

b) *Le nom d'unité*

Le nom d'unité entretient, par rapport au collectif, un rapport comparable à celui du nom d'une fois par rapport au masdar¹⁴. En effet les collectifs en tant que somme, assemblage d'êtres ou d'objets, font abstraction des unités composantes et constituent des

¹³ Le nom d'action ou masdar "est un nom abstrait qui désigne l'action ou la manière d'être exprimée par le verbe qui lui sert de racine, avec abstraction de tout sujet, de tout objet et de toute circonstance de temps passé, présent ou futur" (Silvestre De Sacy, 1931 : t. 1, 279).

¹⁴ On notera seulement que le nom collectif n'est pas, aussi régulièrement que le nom verbal, du genre masculin. Parmi les noms de plantes, par exemple, dont le nom d'unité est en *-āye*, nombreux sont les collectifs de forme et de genre féminins comme *(n)tūrže*, *tādreyša* ou *tūgge*.

sortes de singulier non dénombrable. Là encore la suffixation de *-a(t)* ou de *-âye(t)* fait passer de la catégorie du continu à celle du discontinu, elle discrétise le continu et le rend quantifiable (cf. D. Caubet, 1983 : 74 et sq).

Lorsque le collectif est un véritable nom générique, le nom d'unité désigne un individu de l'espèce. C'est le cas des êtres animés désésexualisés comme *ḥmâme* "(un) pigeon" (coll. *ḥmâm*) ou *dûde* "(un) ver" (coll. *dûd*), des plantes (cf. 1. 2. 1. b) et de toutes sortes de choses pouvant être envisagées comme une collection d'éléments distincts identiques, de l'oeuf *beyḍa* (coll. *beyḍ*) à l'épine *šowke* (coll. *šowk*) en passant par le poil *zaybe* (coll. *zyab*) ou la chaussure *n^câle* (coll. *n^câyæ*).

Dans d'autres cas, la notion de continu l'emporte nettement sur celle de collectif, mais le dérivé à suffixe *-a*, en créant des unités individualisées quantifiables ("un morceau de ...", "un peu de ..."), définit indirectement le continu comme une masse constituée de plusieurs parties homogènes. Ainsi *nḥâse* "un morceau de cuivre" (*nḥâs* "cuivre"), *zælle* "(une) peau ; (un) morceau de peau" (*zæll* "peau"), *dgîge* "un peu de farine" (*dgîg* "farine"), *desme* "un peu de graisse, tache de graisse" (*dsem* "graisse")¹⁵.

c) Le nom d'instrument

Les instruments sont souvent désignés par des noms féminins, surtout lorsqu'il s'agit — non pas de schèmes à préfixe *mæ-* (bien qu'ils donnent quelques noms féminins comme *mærzæbbe* / *mařzæbbe* "mailloche", *mdegge* "pilon" et *mæzrâge* "javelot") —, mais de schèmes à voyelle *-â-* avant la dernière consonne (type *fa^câla* ou *fa^clâla* qui fournit les noms de métier au féminin) : *kellâbe* "tenaille", *ḡærbâle*

¹⁵ En *ḥassāniyya* on peut employer le diminutif du nom d'unité pour réduire la quantité prélevée, *dgeyge* aura donc le sens de "un tout petit peu de farine" (cf. Taine-Cheikh, 1988 b : 90-91). Il semble qu'au Maroc — ou du moins dans certains parlars marocains —, le seul choix soit entre le substantif continu et le diminutif du nom d'unité, soit entre *el-lḥam* "(de) la viande" et *lḥima* "un peu de viande" (cf. Caubet, 1989 : 762-3).

"tamis (en gén.)", *serbâte* "tamis à gros trous", *mellâse* "tamis à petits trous", *žellâde* "fouet, bon instrument à fouetter", *zūzâye* "instrument à vent", *ḡawwâye* "lampe électrique"¹⁶.

d) Le nom de vent

En *ḥassāniyya*, même si certains noms de vent — souvent d'origine berbère — sont du masculin (cf. *ḥækri*, *irivi*, *elâwe*, *emerûg* et *egeyâv*), on peut noter une prédominance des noms de genre féminin : *žrîḥa* "vent du nord-ouest", *getme* "vent qui abîme les récoltes", *zæ^cveyge* "tourbillon, cyclone", *æmâye* "coup de vent précédant la tornade", *nefnâfe* "grand vent", *sâḥliyye* "vent du *sâḥel*", *telliyye* "vent du *tell*", *šreygiyye* "vent du *šarg*", *gæbliyye* "vent de la *gæble*" — *sâḥel*, *tell*, *šarg* et *gæble* sont les noms des points cardinaux en *ḥassāniyya* —. Cela ressort notamment par comparaison avec les autres dialectes arabes où les noms de vent dérivés des points cardinaux se présentent assez systématiquement sous une forme masculine : *baḥri* / *bḥâri*, *šargi* / *šærgi*, *qiblî*, *zūfî*, *šamâl* / *šimâl* et *šabâ* (cf. Taine-Cheikh, 1989 : 21-24 et, pour le *ḥassāniyya*, 37)¹⁷.

1. 3. Des mots qui cachent bien leur genre

En règle générale, il est donc possible de déterminer automatiquement le genre des mots d'après leur signifiant. Nous

¹⁶ Curieusement on retrouve donc, pour désigner l'instrument, cette spécialisation du féminin des noms d'agent que Marina Yaguello a reconnue comme une "caractéristique de la structure lexicale du français" — caractéristique que l'auteur illustre abondamment dans son livre *Le sexe des mots* (cf. art. *calculatrice*, Yaguello, 1989 : 43).

¹⁷ Il n'est pas impossible que la différence de forme cache, en partie, une similitude des genres car en classique les noms de vents — malgré leur signifiant — sont bien du genre féminin : *žanûb* "vent du midi", *ḥarûr* "vent chaud de la nuit", *dabûr* "vent de l'ouest", *samûm* "vent chaud du jour", *šamâl* "vent du nord", *šabâ* "vent du matin", *qabûl* "vent d'ouest", *nasîm* "vent frais du matin" (Silvestre de Sacy, 1831 : I, 347-9). C'est cependant assez peu probable pour les noms en *-î* comme *baḥri* et *qiblî* (effectivement donnés comme masculins en Algérie, cf. Beaussier, 1958 : 32 et 776).

allons maintenant nous intéresser à ce que l'on peut dorénavant considérer comme des exceptions.

1. 3. 1. Les féminins sans suffixe

a) Les singuliers

Précédemment, en 1.1.2.b, nous avons évoqué le cas de substantifs comme *xādəm* ou *ʕanz* qui sont féminins bien que leur signifiant ne porte pas la marque de leur genre : on pouvait alors considérer que l'assimilation femelle / féminin était suffisamment forte pour que le sexe du référent détermine la catégorie du genre. Nous allons voir maintenant d'autres cas, tout à fait comparables du point de vue formel, dont le référent échappe cependant théoriquement au marquage de sexe.

Ces substantifs de genre féminin constituent une série limitée d'exceptions, appartenant au lexique de base du dialecte et ayant trait plus particulièrement aux parties du corps humain, aux éléments de l'univers, aux phénomènes naturels, à ce qui fait peur :

— d'une part, *ʕayn* "oeil", *uðən* "oreille", *eyd* "main", *rəʒl* "jambe", *sənn* "dent" (tous avec une marque de pluriel en *-eyn* ou *-in* rappelant celle du duel¹⁸), *kərš* "ventre", *rūḥ* et *nves* "âme" ;

— d'autre part, *trāb* "terre", *aṛḍ* "terre, terrain", *šəms* "soleil", *rīḥ* "vent", *nār* "feu", *dār* "maison", *šḥāb* "pluie", *mowt* "mort", *rḥa* "meule en pierre" (cl. "moulin" — peut-être parce qu'il est composé de deux éléments, deux pierres superposées).

A ces deux groupes on peut adjoindre

— les substantifs (de genre commun en cl., mais féminins en *ḥassāniyya*) *ʕagrab* "scorpion" et *vras* "cheval, (et surtout) jument" :

¹⁸ Dans le cas de *ʕayn* et *eyd*, le pluriel en *-in* se différencie du duel en *-eyn* (ex. *ʕaynīn* "(des) yeux" mais *ʕayneyn* "deux yeux"). Dans celui de *uðən*, par contre, la même forme *uðəneyn* signifie à la fois "(des) oreilles" et "deux oreilles".

s'ils renvoient à des animés, ce ne sont pas vraiment des animés au sexe bien défini¹⁹ ;

— des toponymes comme *muriṭān(i)* "Mauritanie", *tūnəs əl-xaḍra* "Tunisie (dite) la verte" ou *miṣr* "Egypte"²⁰.

Il est clair que l'identification de la pluie, de la mort ou de la terre à des éléments féminins peut certainement s'interpréter d'un point de vue symbolique, comme cela a été fait pour d'autres cultures comme la culture indo-européenne. Plutôt que de poursuivre dans cette direction, je voudrais souligner le fait qu'il s'agit de traits hérités massivement de l'arabe, voire même du sémitique, et qu'ils ne sauraient donc trouver leur principe explicatif au niveau du dialecte *ḥassāniyya*²¹.

Par contre il n'est pas inutile de noter — même s'il faut y voir, non pas une innovation, mais plutôt la continuation d'une tendance à l'oeuvre dans tout le sémitique (tendance que l'arabe classique, et plus encore les dialectes modernes, ont accentuée) — que le dialecte *ḥassāniyya* a "régularisé" un grand nombre de cas en modifiant, soit le signifiant, soit le genre.

— Certains mots féminins (ou masc. et fém.) ont acquis un suffixe ; ce sont, outre les noms de vent, quelques noms comme *kebde* "foie" (cl. *kabid* plutôt masc.), *ḍalʕa* "côte" (cl. *ḍilʕ*), *levʕa* "vipère" (cl. *aʕʕāʕ*), *žehenneme* "enfer" (cl. *žahannam*), *nʕāle* "chaussure" (cl. *naʕl* fém.), *gədre* "marmite" (cl. *qidr* masc. et fém.) et *leyle* "nuit" (cl. *layl* masc. et fém.).

¹⁹ Le scorpion relève par contre sans conteste, comme la vipère et l'enfer (voir plus bas), des réalités qui font peur.

²⁰ En arabe classique les noms de provinces, de villes ou de pays font partie de ceux dont le genre est déterminé par leur signification (cf. Silvestre De Sacy, 1831 : 343-4).

²¹ La comparaison de notre liste avec celle établie pour le Maroc, par exemple, fait apparaître une convergence frappante (Harrell, 1964 : 98). Par ailleurs la consultation de *Du genre grammatical en sémitique* (M. Feghali et A. Cuny : 1924) permet de constater que nos anomalies ont des racines très lointaines.

— D'autres, restés sans suffixe, sont passés au genre masculin, comme *sme* (*smā-*) "ciel" (cl. *samā* masc. et fém.), *bāṭ* "aisselle" (cl. *ibṭ* masc. et fém.), *žnāḥ* "aile" (cl. *žanāḥ* masc. et fém.) *arāʿ* "coudée" (cl. *dirāʿ* "coude" fém.), *keff* "paume" (cl. *kaff* fém.), *kəṭf* "épaule" (cl. *katif* fém.), *wərk* "fesse" (cl. *wark* "hanche" fém.), *neyreb* "lièvre" (cl. *arnab* fém. / masc. et fém.), *kās* "verre" (cl. *kaʿs* fém.), *delw* "seau en cuir" (cl. *dalw* fém.), *ʿsel* "miel" (cl. *ʿasal* masc. et fém.), *milḥ* "sel" (cl. *milḥ* fém.), *xamaṛ* "vin" (cl. *xamr* fém.), *mūs* "couteau" (cl. *mūsā* fém.), *səkkīn* "poignard" (cl. *sikkīn* "couteau" masc. et fém.), *seyf* "sabre" (cl. *sayf* masc. et fém.), *ḥṣa* (*ḥṣā-*) "bâton" (cl. *ʿaṣā* fém.), *ḥarḥ* "guerre" (cl. *ḥarb* masc. et fém.), *bīr* "puits" (cl. *biʿr* fém.), *ṣūg* "marché" (à l'Est) (cl. *sūq* masc. et fém.).

b) Les pluriels

Beaucoup de substantifs féminins dont le genre est, au singulier, déterminé par la terminaison, ne présentent au pluriel aucune marque formelle du féminin. Ce sont en particulier des pluriels internes comme *mlāḥəf* "voiles" (sg. *melʿḥfe*), *srāyəḥ* "bandes d'étoffe...", *ṣrəṣ* "nombrils" (sg. *ṣərṣa*), *sbət* "lanières (de cuir)" (sg. *səbte*), *špābīb* "queues (des oiseaux)" (sg. *səbbāḥe*), *sbax / sbāx* "bas-fonds argileux salés" (sg. *səbxa*). En principe ces noms sont considérés comme féminins au pluriel, mais on a pu remarquer un certain flottement qui fait que ces pluriels de féminins peuvent parfois être traités comme des masculins.

Par ailleurs un très petit nombre de substantifs offrent la particularité d'être féminin au singulier et masculin au pluriel, notamment *ibāri* "aiguilles" (pl. masc. de *bre*) et les noms féminins sans marque de genre — *kruš* "ventres" (pl. masc. de *kerš*), *dyār* "maisons" (pl. de *dār*), *nvās* "souffles", *ʿyūn* "sources", *nīrān* "feux", *ʿgārəb* "scorpions", *skākīn* "poignards", *dbābīs* "bâtons" (cf. R. Pierret, 1948 : 24 et 32). On a ici l'équivalent inversé des cas français de *délice*, *amour* et *orgue* qui sont, eux — pour des raisons diverses 22 — ,

masculins au singulier et féminins au pluriel. Dans le cas de "ventres", etc..., la masculinisation du pluriel peut apparaître comme une première étape de normalisation. En effet, si certains mots féminins dépourvus d'indice de genre passent au masculin en présence du morphème du pluriel, on peut s'attendre à ce que ces noms finissent par être ressentis comme masculins, même au singulier.

c) Les collectifs

En *ḥassāniyya*²³, le principal substantif qui désigne un collectif humain est du genre féminin : *ən-nās*, qui signifie "les gens", est en effet donné régulièrement comme un féminin, malgré l'absence totale de marque formelle. Par ailleurs l'usage d'une terminaison féminine, y compris pour désigner une communauté d'hommes, ne semble pas choquante, même si le dialecte semble parfois hésiter, cf. "groupe (d'hommes)" qui se dit soit *rəzli*, soit *rəzliyye*.

Trois autres génériques sont également du féminin, ce sont : *ḡnem* "ovins-caprins", *ibəl* "chameau, espèce cameline" et *xeyl* "chevaux"²⁴. Leurs cas se distinguent de celui de *nʿāz* "brebis", apparemment semblable, du fait que *nʿāz* est le pluriel féminin de *nʿāze* alors que *ḡnem* et *ibəl* sont de véritables collectifs (ainsi pourra-t-on entendre *axməs nʿāz* "cinq brebis" alors que *ḡnem* et *ibəl* sont incompatibles avec les numéraux).

1. 3. 2. Les masculins porteurs d'une marque féminine

a) Le pluriel en -āt

Beaucoup de masculins forment leur pluriel par ajout du suffixe -āt qui, normalement, est la marque (externe) du féminin pluriel.

²³ En français, la plupart des noms à valeur générique seraient du genre masculin, à quelques exceptions près comme *créature*, *personne*, *dupe*, *vedette*, *caution*, *connaissance* (Yaguello, 1989 : 58).

²⁴ En arabe classique, ces collectifs sans nom d'unité qui désignent des être non raisonnables sont également du genre féminin (cf. Fleisch, 1961 : 305-6).

22 Cf. par exemple Yaguello, 1989 : 28, 61 et 125.

— Les diminutifs forment presque tous leur pluriel par suffixation de *-ât*, indépendamment de leur genre. Ex. *ktâb* "livre", dim. masc. *kteyyib*, pl. (masc. toujours) *kteyybât*; *bett* "mètre poétique", dim. *bteyt*, pl. *bteytât*.

Dans le cas des animés, cela ne pose pas de problème si le couple est irrégulier, le féminin n'étant pas construit sur le même radical que le masculin, cf. *žmeyl* (dim. de *žmel* "chameau"), pl. *-ât*, dont l'équivalent féminin est *nweyge* (dim. de *nâge* "chamelle"), pl. *-ât*; idem pour *θweyr* "petit taureau" et *bgeyre* "petite vache", même si tous deux ont un pluriel en *-ât*.

Dans beaucoup d'autres cas, par contre, les diminutifs masculins et féminins, distincts au singulier, se confondent au pluriel : *kleyb* (dim. de *kelb* "chien") et *kleybe* (dim. de *kelbe* "chienne") font *kleybât* au pluriel ; *ħmeyyir* (dim. de *ħmâr* "âne") et *ħmeyyre* (dim. de *ħmâra* "ânesse") font *ħmeyyrât* au pluriel ; *mšeyš* (dim. de *mušš* "chat" — au Sud-Ouest —) et *mšeyše* (dim. de *mušše* "chatte") font *mšeyšât* au pluriel ; *ʕmeym* (dim. de *ʕamm* "oncle paternel") et *ʕmeyme* (dim. de *ʕamme* "tante paternelle") font *ʕmeymât* au pluriel. A première vue, ce cas des diminutifs pluriels constitue un exemple rare de noms épiciques dans le dialecte *ħassāniyya*. Faute d'articles définis différenciés, comme en français *le* et *la*, la confusion du masculin et du féminin ne peut alors être levée que par les phénomènes d'accord adjectival ou verbal : *kleybât zweynîn* "de mignons petits chiens" mais *kleybât zweynât* "de mignonnes petites chiennes". Ce cas me semble différent de celui des animaux pour lesquels la langue ne dispose pas de deux noms distincts pour nommer le mâle et la femelle. Ici, en effet, ce n'est pas l'expérience du monde qui rend la différenciation impossible ou inutile, mais la langue elle-même qui, du fait de ses choix, peine à maintenir la frontière entre le féminin et le masculin (l'extension du suffixe *-ât* au diminutif masc. pluriel semble en effet une innovation simplifiante du *ħassāniyya*).

Le dialecte a peut-être reculé, cependant, devant les conséquences d'une généralisation complète du *-ât*, car on trouve que les noms masculins de personne les plus fréquents font exception à la règle. Dans le cas de *mʕayllem* (dim. de *mʕallem* "forgeron"), c'est le suffixe *-în* qui est usité, comme en classique, ce qui réserve la forme *mʕayllmât* au diminutif pluriel de *mʕallme* "forgeronne". Mais, le plus souvent, le diminutif masculin pluriel est soit inusité (cas de *ʔfeyl* "garçonnet"), soit dérivé directement du substantif masc. pl., ex. *ʔweyžəl* (dim. de *ʔāžəl* "homme") pl. *ʔžeyžle* (dim. de *ʔāžāle*).

— De nombreux emprunts aux langues européennes ou africaines font leur pluriel en *-ât*, qu'il s'agisse de masculins animés ou inanimés, ex. *goʔdigen* pl. *-ât* "homosexuel" (mot dérivé du wolof), *beydūn* pl. *-ât* "bidon", *kābīteyn* pl. *-ât* "capitaine", *lītər* pl. *-ât* "litre". En cela le *ħassāniyya* ne fait que reprendre un usage traditionnel ²⁵.

— Enfin on signalera quelques substantifs qui suivent la même règle de formation au pluriel que les deux catégories précédentes, bien qu'ils n'appartiennent ni à l'une, ni à l'autre : *sbūʕāt* "semaines" (pl. de *sbūʕ*), *nhārāt* "journées" (pl. de *nhār*), *ʕarrāt* "phacochères" (pl. de *ʕarr*) — il s'agit d'ailleurs, dans tous ces cas, de pluriels différents des pluriels classiques, éventuellement encore utilisés comme variantes plus libres —. On peut se demander si le pluriel de paucité en *-ât* n'a pas joué un rôle dans cette évolution, mais il faut noter, comme le faisait remarquer D. Cohen (1963 : 199) que ce pluriel est plus courant avec certains schèmes, en *fʕāl* par exemple.

b) Le pluriel en *-a(t)*

Le pluriel de certains masculins présente une terminaison semblable à celle du féminin singulier. Il est en *-a* en finale absolue et en *-(ə)t* devant les pronoms affixes, ex. *tərke* "enfants" mais *tərket-hum* "leurs enfants". En voici d'autres exemples : *ħwāle* "turban" (pl.

²⁵ Cf. par exemple, pour l'arabe classique, Silvestre de Sacy, 1831 : 357.

former les substantifs féminins. Ex. *edermâztém. tederâmâzet* "qui est sans cornes ...", *zemmâl* fém. *zemmâle / tâzemmâlât* "très âgé (animaux)", *âmzarwel* fém. *tâmzarûlât* "(homme, femme) qui commence à avoir les cheveux blancs".

2. 1. 2. Le féminin pluriel

a) Les pluriels externes

La marque du féminin pluriel est représentée par le suffixe *-ât* (ex. *syayyrât* "très petites", *šeynât* "vilaines, laides") alors que *-în* est le suffixe du masculin pluriel (cf. *syayyrîn* "très petits", *šeynîn* "vilains, laids").

On retrouve cependant le suffixe *-a(t)* comme pluriel externe commun aux deux genres, ainsi a-t-on le choix entre *kellâme* "bavards" (hommes ou femmes), *kellâmîn* "bavards" (hommes seulement) et *kellâmât* "bavardes" (femmes seulement).

b) Les pluriels internes

Beaucoup de pluriels internes sont, comme pour les substantifs, communs aux deux genres, notamment les pluriels de schème *fəʕl* des noms de couleur et de difformité. Ex. *həmr̥* "rouges", pl. de *aḥmar* et *ḥamra*; *xəḍr̥* "verts, vertes", pl. de *axḍar* et *xəḍra*.

c) Les pluriels mixtes

Il peut y avoir, en plus du pluriel interne, le suffixe *-ât*, notamment pour les pluriels féminins des adjectifs du type *fʕl* qui, au masc. pl., ont pour schème *fʕāl*. Ex. *kbîr* "grand", pl. masc. *kbâr* et pl. fém. *kbârât* (de même pour *syîr* "petit", pl. masc. *syâr* et *syârât*; *mtîn* "important", pl. masc. *mtân* et pl. fém. *mtânât*; *ḡlîḍ* "épais", pl. masc. *ḡlâḍ* et pl. fém. *ḡlâḍât*).

Quant aux adjectifs comme *vetrân* "fatigué" et *ʕaryân* "nu", ils font généralement leur pluriel en *fʕâle*, schème à terminaison *-a* qui, cette fois encore, est commune aux deux genres : *vtâre* "fatigués, fatiguées", *ʕrâye* "nus, nues" (mais les variantes *ʕaryânîn* et *ʕaryânât* sont également usitées).

En ce qui concerne les adjectifs de type berbère, on constate le plus souvent trois éléments : le maintien de l'affixe *t-...(-t)* du féminin singulier, l'ajout d'un suffixe en *-ən* comme marque spécifique du pluriel et une modification du timbre des voyelles. Cf. *tâmzarûlât* "(femme) qui commence à avoir les cheveux blancs" (masc. *âmzarwel*) dont le pl. est *tîmzərûlâten* (masc. pl. *îmzərûlen*).

2. 1. 3. Les adjectifs invariables

a) Invariables en genre

Quelques adjectifs qui ne s'appliquent qu'au sexe féminin continuent, comme en arabe classique, d'être employés sans marque de genre. Ex. *mzâzər* "qui rejette son petit (femme ou bête femelle)", *xandûd* "bonne laitière (pour une chamelle, une vache, ...)".

D'autres sont invariables dans un sens et variables dans un autre. Ex. *xrîvi(yy)* qui a un féminin en *xrîviyye* au sens de "de l'hivernage", mais reste sans suffixe lorsqu'il s'applique à une femelle : *nâge xrîvi* "chamelle qui a mis bas à la saison des pluies". C'est le cas de beaucoup de formes participiales qui, utilisées comme adjectifs pour désigner une étape dans la conception, la gestation, l'accouchement ou la phase de lactation, prennent un sens particulier en restant invariable. Ainsi *hiyye ḥâməl* signifie "elle est enceinte" alors que *hiyye ḥâmlē* veut dire "elle est en train de porter (...)"²⁸.

Plus rarement, on trouve un adjectif sans marque de genre qui est susceptible de qualifier l'un ou l'autre des sexes. Ainsi *ʕāḡer* qui signifie à la fois "impuissant (pour un homme) et "stérile (pour une femme ou une femelle)". L'usage de *ʕāḡer* appliqué au sexe féminin est fréquent en arabe, y compris dans les dialectes modernes où il est parfois, comme en *ḥassâniyya*, concurrencé par celui de *ʕāḡre*²⁹. Le fait qu'il soit beaucoup plus usité pour qualifier le sexe féminin que le

²⁸ On trouvera toute une liste dans V. Monteil, 1952 : 108.

²⁹ Cf. Taine-Cheikh, *Dictionnaire Hassâniyya-Français*, 1993 : 1467.

sexe masculin explique peut-être qu'il a pu, jusqu'à aujourd'hui, échapper à une complète révision.

On notera cependant que certains adjectifs employés avec des sens comparables n'échappent pas, eux, à la féminisation, ainsi *mowzûʕa* "malade", qui signifie aussi par euphémisme "enceinte", *ḡḡle* "enceinte" (au Nord et à l'Est), *bāyfe* "passant la nuit (au fém.) ; qui n'a pas été traitée la nuit précédente (chamelle, brebis,...)". Au total on a bien l'impression que l'invariabilité est plutôt une survivance qu'une règle très générale s'appliquant aux adjectifs inusités au masculin.

b) Invariables en genre et en nombre

Comme dans la quasi-totalité des dialectes modernes, les étatifs en *afʕal* sont devenus invariables. On peut penser que la disparition du féminin en *fuʕlā*, considérée par Charles Ferguson comme une des caractéristiques des dialectes citadins³⁰, a sans doute été favorisée par la rareté du suffixe *-ā*.

2. 2. Les participes

Le cas des participes est proche de celui des adjectifs, à ceci près que la formation des pluriels y est plus régulière.

2. 2. 1. Les suffixes *-a(t)* et *-ât*

a) Le féminin singulier

Comme pour l'adjectif, la suffixation de *-a(t)* constitue la marque du féminin au singulier. Ex. *hiyye rāḡde* "elle est en train de dormir" (masc. *huwwe rāḡeḍ*) ; *l-xayme mēbniyye* "la tente est montée" ; *hiyye mnādye ʕammət-he* "elle a invité sa tante paternelle" (masc. *huwwe mnādi ʕammt-u*).

Là encore on peut constater que le suffixe du féminin se présente sous plusieurs formes (*-a*, *-ət* ou *-t*) et les variantes qui

apparaissent avec un complément pronominal sont exactement identiques à celles du nom avec le pronom suffixé. La seule différence réside dans la fonction du pronom : dans le cas du participe, le pronom suffixé n'est pas le complément du nom, mais le complément d'objet direct. Ex. *hiyye žābrət-hum yāməs* "elle les a trouvés hier" (masc. *huwwe žābrət-hum yāməs*), *hiyye ḡsədt-u* "elle le haït" (masc. *huwwe ḡsədt-u*), *hiyye mnādyət-he* "elle l'a invitée" (masc. *huwwe mnādi-he*).

b) Le féminin pluriel

Au pluriel, le suffixe *-āt* du féminin s'oppose au suffixe *-fn* du masculin, cf. *hūmāti rāḡdāt* "elles sont en train de dormir" et *hūme rāḡdīn* "ils sont en train de dormir".

2. 2. 2. Les pluriels particuliers

Seuls les participes de la première forme verbale ne sont pas parfaitement réguliers.

a) Le participe actif

Quelques participes de schème *fāʕəl*, qui font régulièrement leur pluriel féminin en *fāʕlāt*, ont par contre, au masculin, un pluriel externe rappelant celui des adjectifs. Ex. *deffāʕ* "courant, qui sont en train de courir" (*žāw deffāʕ* "ils sont venus en courant") ; *žyāʕ* "affamés", pluriel de *žāyʕ* (*mʕallmīn žyāʕ* "des forgerons affamés") ; *šiyyām* "jeûnant, qui jeûnent", pl. de *šāyʕm*, en variation libre avec *šāymīn* ; *riyyāḡ* "arrivant dans la soirée", pl. de *rāyʕḡ*.

Exceptionnellement, un pluriel interne en *fʕūl* peut venir remplacer les pluriels externes. Nous l'avons découvert dans une devinette, à travers la forme *ršūḡ* (pour *rāšḡīn*) : *tūḡ tūḡ | beyn ət-ʕalḡ ršūḡ ||* "Toug toug (onomatopée) entre les acacias ils pointent" (Réponse : les chameaux, qui sont friands d'acacias). Il est attesté également dans un vers célèbre (*žmūʕ* dans : ... *sbūʕ iḡallu vī-h žmūʕ*... "pendant une semaine ils restent assemblés") et dans un proverbe (*rḡkūb* dans : *mā kənnə rḡkūb u lā ḡḡhne* [litt. "nous n'étions

³⁰ Pour une discussion de son argumentation, cf. Taine-Cheikh, 1991 : 1537-8.

pas en selle et nous ne sommes pas tombés"] "nous n'avions pas cet avantage, donc nous n'avons rien perdu" — se dit de quelque chose qui ne vous touche pas —).

Ce pluriel reste, semble-t-il, d'un emploi rare et recherché et n'est jamais exclusif du pluriel externe. La forme *skût* "qui se taisent, calmes" est la seule forme donnée spontanément comme plus fréquente que le pluriel en *-în* correspondant (*sāktîn*). Le schème *f^cûl* pourrait être plus fréquent avec les verbes de mouvement, de position (*gûm* comme pluriel de *gâyam* "se levant", *g^cûd* comme pluriel de *gâ^cəd* "s'asseyant") mais ce n'est pas certain ³¹. Par contre on peut noter l'absence d'exemple où *f^cûl* a un complément d'objet direct.

Enfin il faut signaler une certaine hésitation par rapport au féminin : si *skūtât*, comme féminin de *skût*, semble inusité, *rkūbât* paraît dicible. Le pluriel de *fâ^cəl* en *f^cûl* rappelle donc assez le pluriel *f^cāl* / *f^cālāt* des adjectifs en *f^cīl*.

b) Le participe passif

Beaucoup plus systématique est le pluriel *mfa^cle*, au point qu'il remplace le plus souvent les formes *mef^cûlîn* et *mef^cûlât* comme pluriel, respectivement, de *mef^cûl* et *mef^cûle*. Plusieurs remarques peuvent être faites concernant *mfa^cle*.

— Ce pluriel est attesté dans d'autres dialectes arabes, notamment des dialectes maghébins de nomades (cf. Ph. Marçais, 1975 : 388).

— C'est un pluriel commun aux deux genres, usité aussi bien pour les personnes que pour les choses ou les animaux (ex. *ət-tərke mbell[ī]je* "les enfants ont été mouillés", *əd-dyār msekkne* "les maisons sont habitées" ³². On retrouve donc le suffixe *-a* du féminin singulier

comme marque de pluriel, de genre commun, déjà étudié aux chapitres précédents.

— Le pluriel du participe passif de la 1ère forme (*mef^cûl*) se confond formellement avec le féminin singulier du participe actif de la 2ème forme (*mfa^cal*). Ex. *hûme mṛabbṭa* "ils sont attachés, réparés, ..." (pl. de *marbûṭ*) et *hiyye mṛabbṭa* "elle attache plusieurs fois" (fém. de *mṛabbat*).

2. 2. 3. L'invariabilité en genre

Ce sont souvent les participes employés comme adjectifs qui ne prennent pas de marque de féminin (comme *ḥāməl* "enceinte"). Par ailleurs, qu'il s'agisse d'un emploi verbal ou adjectival, il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit plus haut à propos de l'adjectif invariable en genre. Je me contenterai de donner un exemple nouveau, celui de *mbeyyen* qui signifie "rendant manifeste, évident" en général et, avec *nāge* (*nāge mbeyyen*), prend le sens particulier de "chamelle qui — dix jours environ après la saillie — donne des signes qu'elle vient de concevoir" (Monteil, 1952 : 66).

2. 3. Les numéraux

Nous verrons plus loin le cas des pronoms numéraux. Ici il s'agit, sans entrer dans des détails qu'on peut trouver ailleurs (cf. notamment Taine-Cheikh, à paraître), de citer — pour la discussion finale — le cas complexe et quasi-inclassable, au moins dans la synchronie, des syntagmes de numération. Le numéral cardinal est en effet, sauf exception, ni tout à fait un adjectif ni tout à fait un nom.

2. 3. 1. Le syntagme défini

a) 1 et 2

Dans le cas de 1 et de 2 (et dans ces cas seulement), on peut considérer que le cardinal est un adjectif qui s'accorde en genre :

³¹ Signalons que le schème *f^cûl* fournit notamment des pluriels pour les noms d'agent en *fâ^cəl*, comme *shûd* "témoins" (D. Cohen, 1963 : 202).

³² Exceptionnellement, pour le participe *meskûr*, on a une spécialisation des pluriels en fonction du sens : *əd-dyār meskûnât* signifie "les maisons sont hantées".

— *wāḥəd* "un", régulièrement, par suffixation de *-a* avec un nom féminin (*ət-təvle əl-waḥde* "la fille unique")

— *əθneyn* "deux", un peu plus irrégulièrement puisqu'il fait *θenteyn* au féminin.

b) Autres

Les autres numéraux, bien qu'entrant dans la même structure — fort semblable à la construction épithétique —, ne présentent aucune variation en rapport avec le genre du substantif. A noter seulement que pour "cent" (*miyye*) et les numéraux de 3 à 10, les signifiants se terminent par le suffixe *-a* alors que tous les autres cardinaux ont, dans cet emploi, une forme masculine. Ex. *lə-ktûb əl-xamse* "les cinq livres" mais *lə-ktûb əθ-blāθîn* "les trente livres".

2. 3. 2. Le syntagme indéfini

a) 1 et 2

Là encore les deux premiers cardinaux se distinguent des autres, mais pour des raisons différentes. "Un" n'a pas d'autre signifiant que le signifiant zéro, comme l'article indéfini. Quant à l'expression de "deux", elle se fait toujours par le duel.

b) 3 à 10

En l'absence de l'article défini, le syntagme numéral comprend un substantif cardinal de forme masculine, suivi d'un nom au pluriel qui représente la chose comptée³³. De plus, avec une petite série de noms très usités commençant par une voyelle, un suffixe *-t* s'interpose entre le N1 et N2, cf. *axmæs ktûb* "cinq livres" mais *axmæs-t elāv* "cinq mille". Ce *-t* apparaît comme une survivance de l'ancienne forme féminine, en usage quand le nom de la chose comptée est masculin (beaucoup plus qu'à un accord de genre croisé, on peut

³³ Pour les numéraux de 3 à 19 et pour 100, le *ḥassāniyya* a deux séries de numéraux cardinaux. Pour plus de détails cf. Taine-Cheikh, *Dictionnaire Ḥassāniyya-Français*, 1988-91 : t. 1, LXXIII et LXXVI.

penser à une marque de non-accord, pour protéger le cardinal d'une assimilation à un adjectif).

c) A partir de 11

Pour tous les numéraux supérieurs à 10, le nom qui représente la chose comptée reste au singulier et la principale différence par rapport au syntagme défini est portée par la structure du syntagme (comparer *θlāθîn ktāb* "trente livres" et *lə-ktûb əθ-blāθîn* "les trente livres" ; *eθləttəšsar ktāb* "treize livres" et *lə-ktûb l-eθləttəšs*).

Notons que tous les numéraux ont une forme masculine, à l'exception de "cent" qui fait apparaître une variation de sa terminaison caractéristique du féminin en état d'annexion : *mīt rāžəl* "cent hommes".

2. 4. Les pronoms

Comme il s'agit ici, et dans le paragraphe suivant, de faits bien connus du dialecte (voir notamment D. Cohen, 1963), je me contenterai de rappels succincts.

2. 4. 1. Les pronoms personnels autonomes

a) Formes indifférenciées à la 1^{ère} pers.

b) Formes différenciées aux autres pers.

— Signifiant *i(y)* comme marque du fém. au singulier : *ənti* / *əntiyye* fém. de *ənte* "tu"³⁴, *hiyye* fém. de *huwwe* "il".

— Suffixe *-ti* au pluriel, avec allongement de la voyelle terminale *-a* sous l'accent : *əntūmati* fém. de *əntūme* "vous", *hūmati* fém. de *hūme* "ils". Notons qu'on peut aussi opter pour un suffixe *-āti*, comme dans les adverbes avec augment : *vemmāti* (variante de *vemm*) "là", *hūnāti*

³⁴ "Le *-i* de *ənti* peut provenir d'une ancienne forme à *-ī*, puisqu'une telle forme est encore représentée dans certains dialectes arabiques. Mais on peut penser aussi que le rôle morphologique de *-i*, marque de la 2^e personne du fém. dans toute la conjugaison, a suffi à sa conservation." (D. Cohen, 1963 : 149).

(variante de *hûn*) "ici" ³⁵. Indépendamment des problèmes d'analyse, on ne peut que souligner ici l'originalité des formes du *ḥassāniyya* par rapport aux autres rares dialectes qui ont maintenu une distinction de genre à ces personnes (cf. W. Fischer et O. Jastrow, 1980 : 79-80).

2. 4. 2. Les pronoms personnels suffixés

a) Formes indifférenciées à la 1ère pers. sg. et à tout le pl.

(Comme au Caire ou à Damas alors qu'un dialecte comme celui de Şanfa a maintenu la distinction de genre pour les 2ème et 3ème pers. du pluriel, cf. W. Fischer et O. Jastrow, 1980 : 80-81.)

b) Formes différenciées aux 2ème et 3ème pers. du sg.

— Signifiant *ə* (variante de *i* en syllabe fermée) comme marque du fém. à la 2ème pers. : *-ək* pour le fém., *-ak* pour le masc. L'opposition masc. / fém. est neutralisée, cependant, après voyelle, cf. *igā-k* "il t'a rencontré" (toi homme ou toi femme). Le *ḥassāniyya* est donc moins conservateur que certains parlers orientaux (parlers des sédentaires de Syrie et du Liban, parlers de la Mecque ou d'Égypte) où le féminin est *-ik* après consonne et *-ki* après voyelle. Si l'on compare cependant le dialecte maure aux autres dialectes maghrébins, il apparaît comme conservateur — avec d'autres dialectes de nomades tels que ceux des Marāzīg et de Bengasi — puisque beaucoup d'autres dialectes ont perdu toute différenciation à la 2ème pers. du sg.

— Suffixe *-he* comme marque du fém. à la 3ème pers., alors que le masculin est rendu par *-u* (*-ū*) après consonne et *-h* après voyelle. A noter que le suffixe retrouve sa forme *-hā* lorsqu'il est suivi d'un autre clitique comme dans *gəlt-hā-l-u* "je le [litt. la] lui ai dit".

2. 4. 3. Les pronoms démonstratifs

"ce" : masc. *əe*, fém. *əi*, pl. *əu*

³⁵ C'est l'analyse que préconise D. Cohen tout en soulignant l'existence d'un élément démonstratif féminin ancien *tī* (1963 : 150).

"celui-ci" : masc. *hāde*, fém. *hādi*, pl. *hādu*

"celui-là" : masc. *əāk*, fém. *əīk*, pl. *əūk*

On retrouve, dans les trois démonstratifs, la voyelle *i* comme marque du féminin. Par ailleurs il faut noter la neutralisation de la distinction de genre au pluriel qui, en arabe classique, n'était réalisée que pour les deux derniers. Seuls quelques dialectes ont une distinction de genre au pluriel : les parlers de la Žiblah et les parlers bédouins nordarabiques (W. Fischer et O. Jastrow, 1980 : 115-6).

2. 4. 4. Les pronoms numériques

On retrouve, pour les pronoms, ce que l'on a déjà dit des numériques employés dans un syntagme défini, à savoir :

— un accord au féminin pour 1 et 2,

— des formes indifférenciées à terminaison féminine pour les pronoms de 3 à 10 et pour 100 : *blābe*, *arba*, *xamse*, ... *miyye*,

— des formes indifférenciées à terminaison masculine pour les autres : *axməštəš*, *blābīn*, *eiv*, ...

2. 5. Les verbes

Les formes verbales sont indifférenciées à la 1ère pers. du sg. et au pl., différenciées aux autres, comme pour les pronoms suffixés. On est donc là encore à mi-chemin entre, d'une part, la conservation du système classique à dix formes que l'on trouve notamment dans les pays d'Orient (distinction de genre généralisée en dehors de la 1ère pers.) et, d'autre part, la réduction à sept éléments qui est assez répandue au Maghreb dans les dialectes de sédentaires (ils "ont limité la distinction à la 3ème personne, la seule du singulier où l'expression du genre n'apparaisse pas redondante", D. Cohen, 1963 : 89).

2. 5. 1. Les formes suffixées

a) 2ème pers. du sg. : marque *-i* (*-ī* en position non finale), cf. *kəlti* "tu as mangé (toi fém.)", *kəlti-h* "tu l'as mangé" (toi fém.), par opposition à *kəlt* "tu as mangé (toi masc.)".

b) 3ème pers. du sg. : marque *-(ə)t* — comme pour le nom en état d'annexion —, cf. *kətbət* "elle a écrit" et *kətbət-u* "elle l'a écrit" par rapport à *ktəb* "il a écrit".

2. 5. 2. Les formes préfixées

a) 2ème pers. du sg. : marque *-i* (*-ī* en position non finale), cf. *tərgsi* "tu dances (toi fém.)", *t-addī-h* "tu le fais (toi fém.)", par opposition à *tərgəs* "tu dances (toi masc.)".

b) 3ème pers. du sg. : marque *t-*, cf. *timši* "elle s'en va" par rapport à *yimši* "elle s'en va".

2. 5. 3. L'impératif

2ème pers. du sg. : marque *-i* (*-ī* en position non finale), cf. *rəgsi* "danse (toi fém.)" par opposition à *rgəs* "danse (toi masc.)"

3. L'empreinte du genre : évaluation et comparaison

J'ai privilégié, dans les deux sections précédentes, d'une part les données morphologiques, d'autre part le point de vue synchronique. Il me semblait en effet que c'était le meilleur moyen pour présenter clairement le maximum de faits concernant le dialecte *ḥassāniyya*. Dans cette dernière section, je compléterai cette approche en multipliant les points de vue et les domaines d'analyse. Il ne s'agira cependant, dans la plupart des cas, que de tirer les conclusions des données précédemment recueillies.

3. 1. A propos des marques

En ce qui concerne le signifiant du genre féminin, quatre faits se dégagent avec netteté, tant dans le dialecte *ḥassāniyya* que dans les autres dialectes arabes, même si l'écart entre l'arabe ancien et l'arabe moderne fluctue d'un parler à l'autre.

3. 1. 1. La disparition de deux terminaisons féminines

Nous avons vu qu'en *ḥassāniyya* les suffixes *-ā*² et *ā* ont disparu comme marque du féminin, que ce soit pour les noms ou les adjectifs. Presque toujours ils ont été remplacés par le troisième suffixe, *-a(t)*, qui était déjà, sans aucun doute, le plus fréquent en classique.

Cette généralisation d'une marque au détriment de deux autres est un des éléments communs à l'arabe moderne relevé dans le *Handbuch* (Fischer et Jastrow, 1980 : 42).

3. 1. 2. Le recul du signifiant zéro

En sémitique ancien, les différences de genre n'étaient pas reconnaissables à la forme du substantif, ni même forcément — comme l'ont bien vu les sémitisants (cf. notamment Feghali et Cuny, 1924 : 9 et sq.) — à la forme de l'adjectif et du participe. L'absence d'indice était donc tout à fait courante, y compris pour les mots désignant ou qualifiant des êtres animés de sexe féminin.

Une tendance très ancienne fait que cette indifférenciation formelle a progressivement reculé, en arabe comme dans les autres langues sémitiques. C'est ainsi que l'usage du signifiant zéro pour le féminin singulier est devenu très marginal en arabe littéraire, et plus encore dans les dialectes modernes.

Si l'on considère plus précisément l'ensemble des dialectes arabes de ce point de vue, il semble que le parler maure se situe, comme pour bien d'autres traits, à mi-chemin entre les dialectes les

plus conservateurs et les dialectes les plus novateurs : certains dialectes du Maghreb, de sédentaires notamment, semblent en effet avoir éliminé plus nettement les féminins dépourvus d'indice.

3. 1. 3. La fréquence de *t* comme indice du féminin

Du suffixe nominal ancien *-at(u)*, la plupart des dialectes ne présente qu'une seule partie à la fois, soit *-a*, soit *-(ə)t*.

À l'état absolu, dans la finale *-a*, il n'est guère possible de trouver une parenté entre la classe des verbes et celles des noms, des adjectifs et des participes. Si l'on prend par contre la terminaison féminine sous sa forme la plus rare (*-(ə)t*) — forme qui apparaît en *ḥassāniyya*, nous l'avons vu, dans les noms et adjectifs à l'état d'annexion et dans les participes munis d'un C.O.D. pronominal —, elle appelle tout de suite la comparaison avec le suffixe verbal *-(ə)t* de l'accompli, à la 3^{ème} pers. du fém. sg.

De plus, on peut rapprocher de ce suffixe *-(ə)t* deux autres marques féminines en *t*. Celles-ci ont en commun d'être préfixales mais l'une, généralisée en arabe, concerne les verbes (l'inaccompli, à la 3^{ème} pers. du fém. sg.) alors que l'autre, plus spécifique au *ḥassāniyya*, s'applique à des noms ou adjectifs d'origine berbère.

Abstraction faite du suffixe *-āt*, qui est la marque régulière du féminin pluriel et où l'on retrouve à la fois le *-a* et le *-t*, le seul signifiant quelque peu fréquent comme indice du féminin est le suffixe *-i (-ī)* qu'utilisent à la fois l'inaccompli verbal, les pronoms personnels (indépendants et suffixés) et les démonstratifs. Le *ḥassāniyya*, là encore, ne fait que suivre les usages de l'arabe moderne les plus courants. Sa seule innovation est peut-être dans la combinaison des deux suffixes féminins *-āt* et *-i (-ī)*, combinaison qu'il pourrait avoir adoptée dans le cas des curieuses formes *ḥūmāti* et *əntūmāti* du pronom personnel autonome.

3. 1. 4. La neutralisation des genres au pluriel

Alors que l'arabe a cherché, semble-t-il, à éliminer les féminins dépourvus d'indice de genre, lorsque ceux-ci étaient au singulier, on note qu'au pluriel la non-différenciation formelle des genres s'est largement maintenue. En *ḥassāniyya*, par exemple, les pluriels internes nominaux, et même — dans une moindre mesure — les pluriels internes adjectivaux, sont généralement dépourvus d'indice. De plus on a vu que, au moins dans ce dialecte, le suffixe en *-āt* du féminin pluriel était très fréquemment utilisé pour former des pluriels masculins.

Par ailleurs on a vu que le dialecte maure avait, comme beaucoup de dialectes, limité le nombre des cas où le masculin pluriel et le féminin pluriel étaient maintenus distincts dans les pronoms et les verbes. En fait seuls les parlers les plus conservateurs ont maintenu ces oppositions de genre (Fischer et Jastrow, 1980 : 111 et sq. 36). Relativement aux dialectes du Maghreb, plutôt portés à simplifier, celui de Mauritanie occupe une position intermédiaire, car il a maintenu l'opposition masc. / fém. dans les pronoms autonomes de 2^{ème} et 3^{ème} personnes pluriels, mais n'a pas conservé celle de l'accompli à la 3^{ème} pers. pluriel, comme l'a fait le parler des Marāzīg ou celui de Bengasi.

3. 2. Les accords

3. 2. 1. Avec le substantif masculin singulier

Si le substantif est un masculin singulier, toutes les parties du discours qui doivent s'accorder avec lui sont également au masculin singulier, notamment :

³⁶ Les dialectes de la péninsule arabique ont tous conservé la distinction aux 2^{ème} et 3^{ème} pers. du pluriel, sauf ceux de la Mecque, d'Aden et peut-être de Riyāḍ. Il y a même création d'une distinction de genre à la 1^{ère} pers. du sg. dans beaucoup de parlers yéménites et sud-yéménites.

- l'adjectif et le participe, qu'ils soient en fonction de déterminant (épithète) ou de prédicat (attribut),
- le verbe et ses auxiliaires conjugués,
- les pronoms dont il est le référent.

3. 2. 2. Avec le substantif féminin singulier

Si le substantif est un féminin singulier, là encore, l'accord est bien respecté — exception faite des quelques adjectifs étudiés plus haut qui restent au masculin —. Ex. empruntés au conte du lièvre et du chacal (où sont soulignées les marques de l'accord au féminin singulier) :

kānət n-neyreb ʿand-he begra "le lièvre avait une vache" (litt. "était le lièvre à elle une vache") — rappelons qu'en *hassāniyya* le nom *neyreb* est du genre féminin malgré l'absence du suffixe *-a(t)* — ;

wəllət əl-begra we xallāt ʿəžle b šagʿət-he zeyne "la vache a mis bas et a donné naissance à une génisse dont la tâche sur le front est belle" (litt. "... une génisse avec sa tâche sur le front belle") — ici nous avons trois noms de genre féminin et quatre accords : les deux verbes *wəllət* et *xallāt* s'accordent avec *begra*, le pronom *-he* s'accorde avec *ʿəžle* et l'adjectif *zeyne*, avec *šagʿa*.

3. 2. 3. Avec le substantif masculin pluriel (ou duel)

En règle générale, l'accord avec le substantif masculin pluriel (ou duel) se fait au masculin pluriel, que le référent soit un être doué de raison, un animal ou un inanimé, ex. *l-kīsān əz-zeynīn əθ-θeminīn tdegʿdgu* "les beaux verres de prix se sont cassés" ; *lə-mrākīb dʿayyvīn* "les montures [sont] faibles" ; *yāsər mən ər-razzāle lə-msellīn* "beaucoup parmi les hommes armés" ; *əθ-əyāvīn əl-barrāniyyīn* "les hôtes étrangers" ; *kīv āgwāīl hādū l-əmmownkīn* "comme ces beaux poèmes" ; *žāw-hum gədhān mlānīn mən əz-zrīg l-bārəd, mqārīz tālīn w ummāʿīn naḏīvīn* "leur furent apportés des

calebasses pleines de zrig froid, des bouilloiresbouillantes et des services à thé propres".

Il arrive cependant que l'accord se fasse au féminin singulier, alors que le substantif est au masculin pluriel. J'en ai trouvé plusieurs exemples qui relèvent, semble-t-il, de deux faits différents.

— Dans un cas il s'agit de mots empruntés au classique, qui désignent des objets ou des abstractions à l'exclusion d'êtres animés ³⁷, ex. *l-əšyāʿ kāmle θ-θemine* "toutes les choses de prix" ; *əv l-ezmine l-māḏye* "dans les temps passés". Tout se passe donc comme si l'emploi d'un substantif ressenti comme classique entraînait avec lui la règle de l'arabe littéraire ³⁸ ; or cette règle veut qu'avec les pluriels des noms autres que les noms d'êtres doués de raison, on devait mettre le féminin singulier.

— Dans l'autre cas il s'agit, à l'inverse du classique, de mots qui désignent des êtres doués de raison, ex. *we bgāt kəffār* "et sont restés des mécréants" ; *u verqət əš-šnādre* "et ont été exterminés les militaires" ; *wə ttemm owlād ādəm təḥkī-h* "et les fils d'Adam continue[ro]nt à le raconter". Ces exemples, bien que rares et relevés dans des poèmes (Md Ould Boyah, 1982 : 55-57), n'en sont pas pour autant fautifs. Voici d'ailleurs un autre exemple, tiré cette fois de la prose (D. Cohen, 1963 : 244), où l'accord au féminin singulier vient au milieu de ceux au masculin pluriel : *leyle žtamʿu əxxūt-u wə t-tlāmīd kāmle we tle yəzrəg-hum* "la nuit, ses frères se sont rassemblés ainsi que tous les disciples et il a commencé à les interroger". La seule explication que je vois à ces accords peu courants est le rapprochement possible avec les collectifs comme *nās* "gens". Nous y

³⁷ Le cas de *axbār* "nouvelles" et de *axlāg* "comportement" est un peu différent, bien que ce soient des pluriels qui gouvernent un accord au féminin singulier. En effet il semble que les locuteurs les ressentent, non comme des pluriels — ce qu'ils semblent pourtant bien être étymologiquement —, mais comme des singuliers du genre féminin, car le sens du mot diffère au singulier et au pluriel.

³⁸ Il s'agit là d'une tendance dont j'ai souligné l'importance en arabe médian (Taine-Cheikh, 1988-89 : 77-80).

reviendrons à leur propos mais l'on peut déjà remarquer que *owlād ādēm* est souvent employé avec le sens nettement générique de "genre humain".

3. 2. 4. Avec le substantif féminin pluriel (ou duel)

En règle générale, l'accord avec le substantif féminin pluriel (ou duel) se fait au féminin pluriel. Ex. *hne drūs-ne sālkat* "nous nos dents [sont] saines" ; *qašāyod zeynāt* "de belles qasidas" ; *šālle rāk-teyn šātrāt* "il a prié de deux génuflexions rapides" ; *lə-xzāyem kānu mətvargāt* "les cordes à nez étaient dispersées" ; *v de šši žāw šyah fāybāt* "là-dessus sont arrivées des moutons cuits".

Les exceptions rencontrées portent principalement sur les auxiliaires verbaux et semblent relever plutôt de la licence que de la règle. Ainsi : *taḥraf l-wāldeyn, l-amḥwāt iḥūd ḥnīnāt* "tu connais les parents, les mères sont plus tendres" — où l'auxiliaire verbal *iḥūd* reste invariable (D.Cohen, 1963 : 246) —. Ou encore : *ya lə-xləf šāymāt ḥāydīn bə trāb mətḥaddle tell* "quant aux chamelles nostalgiques, elles sont attirées par la bonne terre du Nord" — où l'on remarque une discordance entre les deux participes, l'un s'accordant en genre et en nombre et l'autre (parce qu'il joue un rôle plus prédicatif ?), uniquement en nombre — (idem : 244).

A noter un accord particulier avec *xyām*, pluriel de *xayme* "tente" : *əl-xyām nāzlat*, au fém. pl., signifie "les tentes sont montées" mais *əl-xyām nāzlin*, au masc. pl., signifie "les miens sont installés" — le mot se masculinise lorsque les tentes désignent métonymiquement les personnes qui y vivent —.

3. 2. 5. Avec les collectifs

Les collectifs se comportent en général comme des singuliers. L'accord qu'il commande est donc le masculin ou le féminin singulier, selon leur genre. Ex. *ynem kbīre* "un grand troupeau d'ovins-caprins" ;

ngīsu l-ḥaywān we nsūgū-h "nous nous dirigeons vers les animaux et les conduisons".

En principe, avec *ən-nās*, nous devrions donc, comme pour *ynem*, avoir un accord au féminin singulier (puisque l'un et l'autre ne sont pas du masculin malgré l'absence d'indice). C'est d'ailleurs ce qui est attesté dans de très nombreux cas : *lḥagne ən-nās xarrvət* "nous avons trouvé les gens en plein hivernage" (D. Cohen, 1963 : 258) ; *ən-nās mšayyve wə mkaddra* "les gens [sont] en mauvais état et ennuyés".

On trouve cependant des exemples où l'accord, dans une même phrase, est tantôt au féminin singulier (*ḥaṣṣrat*) et tantôt au pluriel (*meššāw*) : *ḥaṣṣrat ən-nās u meššāw əl-lə-ḥīs ḥann-u ...* "les gens se sont rassemblés et ils ont envoyé [dire] au marié qu'il ...". On a alors la situation exactement inverse de celle découverte plus haut (en 3.2.3.) où, avec les masculins pluriels animés, on avait un accord au féminin singulier alors qu'on se serait attendu à un accord au masculin pluriel. Je pense que cela signifie que le *ḥassāniyya* passe facilement de l'idée d'une pluralité d'individus à l'idée de groupe, de collectivité — à condition toutefois que l'indication du sexe ne soit pas constitutive du sens du mot³⁹ —. Il faut préciser cependant que ce comportement est assez répandu dans les dialectes arabes, où "les substantifs désignant les groupes humains peuvent avoir un comportement particulier à mi-chemin entre collectif et pluriel" (D. Caubet, M.-Cl. Simeone-Senelle et M. Vanhove, 1989 : 61).

3. 2. 6. Avec plusieurs substantifs

En général le verbe reste au singulier avec des sujets coordonnés, lorsque ces derniers sont placés après le verbe. Ex. *məddāxəl huwwe we ḥūme ḥatte* (litt. "est mélangé lui et eux

³⁹ Cela pourrait expliquer pourquoi je n'ai pas trouvé d'exemples avec des mots comme *ražžāle* "hommes" ou avec les féminins pluriels animés.

beaucoup") "lui et eux sont très proches" ; *yətwennes huwwə we hiyye* "ils se font la cour, lui et elle".

Comme l'accord s'impose à tout ce qui suit, on peut tout à fait passer d'une forme invariable à une forme accordée, comme dans l'exemple suivant où *kân* et *nāzlin* constituent pourtant un prédicat unique : *mneyn kân deylûl u ʕayəlt-u nāzlin* "quand Deyloul et sa famille furent installés".

Précisons, si besoin est, que, dans l'accord en genre, le masculin l'emporte, ce qui implique un accord au masculin pluriel chaque fois que les substantifs ne sont pas tous du féminin.

3. 2. 7. *Le cas des diaphores non segmentales*

Il peut arriver qu'un pronom au masculin singulier, notamment *əe*, reprenne ce qui vient d'être dit ou annonce ce qui va l'être : ... *əe kāməl ɡəlt-u-l-u* "tout ceci je le lui ai dit". Ici *əe*, qui est censé faire référence à des propos rapportés précédemment, peut donc être considéré comme une anaphore non segmentale (les spécialistes parleront dans ce cas de "anaphore résomptive").

Souvent, cependant, ce n'est pas un pronom masculin mais un pronom féminin singulier qui est utilisé pour faire référence à une unité de rang supérieur (proposition ou phrase). Exemples :

– *gaʕu lsân-u kāməl mʕātbin-u bī-he* "ils lui coupèrent toute la langue, le châtiant de cette façon" (litt. "... le châtiant avec elle") ;

– « *mā tɾa š* » *igûl-he s-sbaʕ l ən-nəsʕr* "« rien de neuf » voilà ce que dit le lion au vautour" (litt. "...dit-la...").

Le pronom suffixé *-he* est le plus fréquent mais dans le premier poème cité ci-dessous, c'est *ðik* que l'on trouve mis pour reprendre *māšī bə š-šowr*.

3. 3. Sens du féminin grammatical

Nous nous sommes déjà interrogés sur "le sens des féminins" (cf. 1.2.2.). Il ne s'agira donc pas ici de revenir sur l'origine et l'emploi des suffixes du féminin ⁴⁰, mais d'approfondir notre réflexion en y intégrant les cas de féminins sans indice de genre et les problèmes de l'accord au féminin.

3. 3. 1. *Le féminin sexuel*

Nous avons vu que, depuis le sémitique ancien, l'arabe n'a cessé de rapprocher le féminin grammatical du féminin "naturel", c'est-à-dire de faire coïncider, dans une proportion de plus en plus importante, la désignation des sexes avec l'emploi des genres. Par cette réorganisation de la langue, la différenciation extra-linguiste en sexe masculin et sexe féminin chez les êtres animés apparaît donc comme le support de l'opposition entre les deux genres grammaticaux.

Une fois réalisée cette réinterprétation des genres, et du fait même de cette tendance à assimiler genre et sexe, il est intéressant de constater que l'arabe, ou du moins celui de Mauritanie, s'est plu à tirer parti de cette confusion.

Dans le *ɣne*, la poésie d'amour en dialecte *hassāniyya*, il est extrêmement fréquent en effet que le poète évoque sa bien-aimée comme s'il s'agissait d'une personne du sexe masculin. Voici un premier quatrain à rimes croisées composé par le célèbre Mohamed Ould Adoubbe :

⁴⁰ Ceci d'autant plus que d'autres l'ont fait beaucoup mieux que moi, notamment David Cohen qui, au cours de son séminaire à l'E.P.H.E. en 1987-88 intitulé "Morphogénèse et morphosynthèse en sémitique", a consacré de longs développements au problème du suffixe *-at*. On pourra en trouver un résumé dans "Genre et accord dans quelques dialectes arabes" (D. Caubet, M.-Cl. Simeone-Senelle et M. Vanhove, 1989 : 54).

šəft ʔlli mā l-i lə-ʔədd bī-h "j'ai vu qui n[est] pas pour moi le nombre avec lui
ʔarv-u lə-ryāh ʔtlāgv-u son pan les vents le font danser,
māšj bə š-šowr u ʔlk vī-h marchant doucement et cela [est] en lui,
hākəm b eydī-h ahrāgv-u tenant de ses mains ses hanches"

"J'ai vu qui je n'avais pas vu depuis longtemps,
 Dont le vent fait danser le bout du voile,
 Qui marche lentement et, comme à son habitude,
 Pose ses mains sur ses hanches."

La personne dont parle le poète est, sans contexte, une femme. D'une part, parce que la femme aimée est le sujet attendu du *gne*, surtout dans un poème court comme le *gāv* (quatrain) ou la *ʔalʕa* (sextain) ⁴¹. D'autre part, parce que le poème fait allusion à la démarche particulière aux femmes qui veut, notamment lorsqu'elles ont toute la corpulence souhaitée, qu'elles avancent lentement, en se dandinant, avec les bras de chaque côté du corps qui soulignent l'ampleur du bassin et de l'arrière-train. Dans ce cadre-là il ne fait pas de doute que *ʔarv* "pan (du vêtement) ; partie du voile qui recouvre la tête des femmes" renvoie à l'image de la *meħafa* (vêtement féminin) et non pas à l'image du boubou (vêtement masculin).

Pourtant, on aura pu remarquer que tous les accords concernant la personne chantée par le poète ont été faits au masculin. Grammaticalement, ces accords sont logiques puisque le référent *lli*, qui est invariable en *ħassāniyya*, ne peut — en l'absence d'un référent nominal — que gouverner un accord au masculin, même s'il peut représenter aussi bien un homme qu'une femme ou une chose. Sémantiquement, on a par contre une distorsion entre la langue et la réalité extra-linguistique.

⁴¹ Le *gne* comprend à la fois des poèmes d'amour et des poèmes élégiaques mais ces derniers sont en général plus longs. Il est vrai qu'on peut également trouver des quatrains dans la poésie engagée (à thème polémique-politique), mais le ton est alors assez différent.

Voici un autre exemple où les accords au masculin sont dus cette fois à l'emploi du substantif *qaywān* "bien-aimé(e)" pour désigner une femme :

xāləg qaywān imowž že "il y a un aimé [qui] va-et-vient il est arrivé
mən ħazm-u dāxəl ʔiğe par peur d'elle [je suis] pénétrant une étroitesse
beyn əmbeydīʕ ənkowže entre Mbeydīʕ Nkowje
u mbeydīʕ ət-ʔarʔiğe et Mbeydīʕ ət-ʔarʔiğe [litt. "de l'éclatement"]".

"Voici venu mon amour avec son campement
 La crainte qu'il m'inspire me pétrifie
 Entre Mbeydīʕ Nkowje
 Et Mbeydīʕ ət-ʔarʔiğe".

On a ici, avec ces deux quatrains, un exemple des deux procédés utilisés couramment pour introduire une discordance entre le sexe dont on parle et le genre grammatical qui le représente : soit un pronom invariable (*lli* "qui", mais aussi *ħadd* "quelqu'un"), soit un substantif du genre masculin (*qaywān* ou *wəlf* "bien-aimé[e]"). Dans les deux cas, les unités linguistiques choisies sont susceptibles de représenter l'un ou l'autre sexe ⁴².

En choisissant les accords au masculin plutôt qu'au féminin (on aurait pu avoir : ...*qaywān tmowž žāt — ħazm-he* ...), le poète oblige l'auditeur — ici, bien sûr, le lecteur — à chercher le sens caché. C'est un peu comme si les sentiments, dissimulés par la forme de l'expression, gagnaient en force et en profondeur.

Si l'on prend garde au fait que l'esthétique maure a notamment pour caractéristiques, dans sa poésie d'amour, de s'exprimer par allusion, par antiphrase et d'éviter autant que faire se peut de dire les choses crûment, directement (cf. la première partie de l'article sur les diminutifs, Taine-Cheikh, 1988b : 98-102), on comprendra que l'on

⁴² Le cas de termes comme *ʕarrād*, relevés par A. Tauzin dans un article qui aborde pour la première fois, à ma connaissance, cette "masculinisation" de la femme aimée dans la poésie (Tauzin, 1982), est un peu différent car, malgré l'absence d'indice du féminin, ces termes ne s'appliquent qu'aux femmes et gouvernent un accord au féminin.

peut parler d'une femme au masculin sans pour autant imaginer, à un quelconque moment, qu'il s'agisse réellement d'un homme. Parler d'une femme comme s'il s'agissait d'un homme, c'est, en la masquant, faire sentir par connotation qu'elle est trop loin, hors d'atteinte des regards, impossible à toucher ou à rencontrer.

Il ne semble pas, à aucun moment, que la confusion des sexes puisse être recherchée dans la société maure. Il est même probable que leur séparation, qui est un des éléments fondamentaux régissant les rapports entre individus, trouve un écho dans les images inversées de l'idéal masculin et de l'idéal féminin telles qu'on les trouve dans la poésie maure. En cela on peut dire que la tendance à attribuer une marque féminine aux noms de genre féminin qui en étaient dépourvus, constitue un principe grammatical qui s'accorde très bien avec l'idéologie en vigueur dans la société. La "masculinisation" de la bien-aimée dans la poésie relève donc bien d'une attitude ludique, purement intellectuelle : c'est une licence que se donne le poète et qui est d'autant plus appréciée qu'elle se joue d'une règle bien établie.

3.3.2. *Le féminin d'infériorisation*

En arabe ancien, il semble que, avant d'être les marques du sexe féminin, les suffixes en *-a(t)* et *-ât* ont d'abord été celles de l'infériorisation. Les grammairiens ont en effet remarqué que ce qui pouvait rapprocher les différentes catégories nominales affectées par ces suffixes (animés de sexe féminin, noms d'unité, noms abstraits, diminutifs, pluriels de petit nombre), c'est le fait qu'il s'agissait de catégories considérées comme inférieures (en taille, en capacité, en nombre, en force ou en valeur)⁴³. On a supposé que c'est également pour une raison apparentée que les êtres et les phénomènes dangereux ont été désignés par des substantifs

⁴³ Voir notamment Fleisch pour une étude des différentes catégories de mots appartenant à la classe de "la moindre valeur" (1961 : 324-338).

partiellement féminisés — "On a laissé le nom avec sa forme extérieure de «masculin», mais on l'a traité comme «féminin» dans les rapports grammaticaux" (Fleisch, 1961 : 335) — : par cette démarche propiciatoire, les locuteurs se protégeaient de leurs peurs en s'offrant, dans le miroir de la langue, une image réductrice des menaces environnantes.

Il est difficile de savoir si les locuteurs du dialecte maure sont encore sensibles à cette notion "archéo-linguistique" — il semble bien que non —, mais il est assez clair que le *ḥassāniyya* porte encore les traces de cette catégorisation passée. De ce point de vue, en effet, on retrouve dans le dialecte la même utilisation des suffixes du féminin. On a même pu noter que le *ḥassāniyya*, par mesure de simplification, avait généralisé l'emploi du suffixe *-ât* pour former les pluriels des diminutifs.

3.3.3. *Le féminin comme neutre*

L'arabe n'ayant pas de genre neutre, "c'est précisément le féminin grammatical (singulier ou pluriel), qui, en certains cas, lui fournit un moyen d'expression du neutre, par ex. : *aṣ-ṣāliḥāt* «les bonnes (actions)», *as-sayyiʿāt* «les mauvaises (actions)» de la langue coranique" (Fleisch, 1968 : 47).

De plus, en arabe classique, les substantifs qui désignaient des êtres non doués de raison, à fortiori des inanimés, faisaient leur accord au féminin singulier lorsqu'ils étaient au pluriel : l'opposition de genre était donc neutralisée quand on avait affaire à autre chose qu'à des êtres doués de raison. Mais cette fonction importante du féminin singulier semble très affaiblie en *ḥassāniyya*.

Je ne dirais pas cependant que le féminin a cessé complètement de représenter le neutre car plusieurs faits attestent encore ce rôle, en particulier :

— d'une part, les pluriels en *-a(t)* du participe *mef^cûl* et du schème nominal *fa^câi*, c'est-à-dire l'usage du suffixe du féminin singulier pour des pluriels de genre commun (masculin et féminin) ;

— d'autre part, l'accord au féminin singulier pour les collectifs ou les noms désignant des groupes dans lesquelles les individualités s'estompent ;

— enfin, le recours à des pronoms de genre féminin pour faire référence à des phrases ou membres de phrase.

3. 4. Fonctionnement du féminin grammatical

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots de la place qu'occupe le genre grammatical dans la langue.

Même si les phénomènes d'accord en genre et en nombre relèvent plus de la morphologie que de la syntaxe, je ne pense pas qu'on puisse les tenir pour indignes d'intérêt. Je suis persuadée notamment qu'un discours en dialecte serait difficilement compréhensible si l'on en supprimait tous les accords : leur caractère redondant tout au long de la chaîne linguistique est ce qui permet de rendre le message compréhensible. A considérer les contes maures, l'idée m'est d'ailleurs venue que, sensible inconsciemment à la difficulté de saisir tous les événements racontés, la tradition populaire avait peut-être tendance à choisir des protagonistes qui, en dialecte, portent des noms de genres différents (cas du lièvre et du chacal, par exemple).

En étudiant de près la poésie, on se rend compte que certaines libertés sont prises avec la langue : sujets ou compléments déplacés, mots déformés, prépositions changées, etc... Je n'ai pas souvenir, par contre, de cas où un accord au masculin aurait été remplacé par un accord au féminin ou vice-versa. A. Tauzin pense par deux fois en fournir des exemples, comme si le non respect de l'accord était du même ordre que la "masculinisation" de la femme aimée. Aucun des

exemples qu'elle donne ne constitue cependant une exception à la règle ⁴⁴. Je ne suis donc pas sûre du tout que le dialecte autorise des licences à ce niveau.

S'il faut souligner l'importance des accords dans le discours, il faut peut-être aussi préciser que les deux genres et les deux nombres ne sont pas forcément à égalité. En principe on a en effet un système à quatre éléments : masc. sg. / masc. pl. / fém. sg. / fém. pl. En arabe classique (où il faudrait même ajouter : duel masc. et duel fém.), les formes varient assez régulièrement en fonction du genre et du nombre mais l'accord des non animés (et des être non doués de raison) au fém. sg. renforce légèrement le poids des formes du singulier au détriment de celles du pluriel.

En *ḥassāniyya*, ce sont principalement les formes du masculin qui semblent l'emporter car un certain nombre de catégories grammaticales deviennent invariables (pronom relatif, comparatif et superlatif, ...) tandis que d'autres perdent la distinction masc. / fém. au pluriel (verbes, démonstratifs, adjectifs à pluriel interne,...).

Face au coût que représente le maintien de quatre éléments distincts, on a donc l'impression que le parler maure, comme beaucoup d'autres dialectes, tend vers un système à trois éléments : masc. sg. / fém. sg. / [masc.] pl. La neutralisation partielle de l'opposition de genre au pluriel n'empêche pas le système de fonctionner mais en réduit la complexité. Par là peut-être ressort aussi le sens premier des suffixes du féminin tel que le définit D. Cohen (1970 : 45-6) : un moyen de différencier une forme dérivée d'une forme de base — dont la valeur se définit ultérieurement —.

⁴⁴ Dans *žeml egavâ-he ḥállt-u* le pronom *-u* est normal car il renvoie à *žeml* qui est masculin (mais *egevâ* l'est aussi). Dans *ragbət kəll aḥkar šāvt-u*, le pronom *-u* a pour référent le masculin *aḥkar* et non le féminin *ragbət* (Tauzin, 1982 : 132).

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUSSIER M., 1958, *Dictionnaire pratique arabe-français*, La maison des livres, Alger, 1093 p.
- BOYAH (OULD) Md, 1982, *Poésie de la résistance en Mauritanie 1900 - 1933*, Mémoire de l'E.N.S. de Nouakchott sous la dir. de Y. Guider, 176 p.
- CAUBET D., 1983, *La détermination en arabe marocain*, coll. ERA 642, Université Paris VII, 367 p.
- CAUBET D., 1989, *Grammaire d'une variété d'arabe marocain (Région de Fès)*, thèse d'Etat, Université Paris VII, 901 p.
- CAUBET D., SIMEONE-SENELLE M.-Cl. et VANHOVE M., 1989, "Genre et accord dans quelques dialectes arabes", *LINX* n° 21, *Genre et langage - Actes du colloque tenu à Paris X - Nanterre les 14-15-16 décembre 1988*, E. Koskas et D. Leeman éd., 39-66.
- COHEN D., 1963, *Le dialecte arabe (hassāniya) de Mauritanie*, Klincksieck, 292 p.
- COHEN D., 1970, "Remarques sur la dérivation nominale par affixes dans quelques langues sémitiques", *Etudes de linguistique sémitique et arabe*, Mouton, The Hague, Paris, 31-48.
- COLIN G.-S., 1930, "Mauritanica", *Hespéris* XI, 131-143.
- FEGHALI M. et CUNY A., 1924, *Du genre grammatical en sémitique*, Lib. Orientaliste P. Geuthner, Paris, 101 p.
- FLEISCH H., 1961, *Traité de philologie arabe*, vol. 1, Imprimerie catholique, Beyrouth, 550 p.
- FLEISCH H., 1968, *L'arabe classique - Esquisse d'une structure linguistique*, Dar El-Machreq éd. (Imprimerie catholique), Beyrouth, 271 p.
- GROTZFELD H., 1975, *Syrisch-arabische Grammatik*, Otto Harrassowitz, Wiesbaden, VIII + 171 p.
- HARRELL R. S., 1964, *A short Reference Grammar of Moroccan Arabic*, Washington, 263 p.
- MARÇAIS Ph., 1975, "Article Algérie", in *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, Brill, Leiden, 384-90.

- MONTEIL V., 1952, *Essai sur le chameau au Sahara Occidental*, IFAN-Mauritanie, Et. Mauritaniennes n° 2, 134 p.
- PIERRET R., 1948, *Etude du dialecte maure*, Imprimerie Nationale, Paris, 521 p.
- SILVESTRE DE SACY A., 1831, *Grammaire arabe*, 2 vol., rééd. Institut du monde arabe, Paris, 608 et 697 p.
- TAINE-CHEIKH C., 1984, "Un exemple de créativité lexicale : l'élatif en *hassāniyya*", *Arabica*, t. XXXI, Fasc. 3, 274-305.
- TAINE-CHEIKH C., 1987, "Sous-classes verbales et racines "anormales" en *hassāniyya*", *M.A.S.-G.E.L.L.A.S.*, n° 5, Paris, 53-93.
- TAINE-CHEIKH C., 1988 a, "Métathèse, syncope, épenthèse : à propos de la structure prosodique du *hassāniyya*", *Bull. de la Soc. de Ling. de Paris*, t. LXXXIII, fasc. 1, Klincksieck, Paris, 213-252.
- TAINE-CHEIKH C., 1988 b, "Les diminutifs dans le dialecte arabe de Mauritanie", *al Wasit* (Bull. de l'I.M.R.S.), n° 2, 89-118.
- TAINE-CHEIKH C., 1988-89, "Le *hassāniyya* : autopsie d'un dialecte vivant", *M.A.S.-G.E.L.L.A.S.*, nouvelle série n° 2, 59-92.
- TAINE-CHEIKH C., 1988-1991, *Dictionnaire Hassāniyya-Français*, t. 1 à 6, Lib. Orientaliste P. Geuthner, Paris, CIII + 1267 p.
- TAINE-CHEIKH C., 1989, "Le vent et le devant : de l'orientation chez les Maures", *Journal Asiatique*, t. CCLXXIX, n° 1-2, 93-136.
- TAINE-CHEIKH C., 1991, "L'arabe des Bīḡān, un dialecte bédouin du Maghreb occidental", *Semitic Studies (In honor of W. Leslau)*, II, éd. par A.S. Kaye, O. Harrassowitz, Wiesbaden, 1528-1548.
- TAINE-CHEIKH C., 1993, *Dictionnaire Hassāniyya-Français*, t. 7 et 8, Lib. Orientaliste P. Geuthner, Paris.
- TAINE-CHEIKH C., (à paraître), "Les numéraux cardinaux de 3 à 10 dans les dialectes arabes", *Actes des "Journées de dialectologie arabe de Paris" des 27 au 30 janvier 1993*, 7 p.
- TAUZIN A., 1982, "Autour de la poésie amoureuse maure de la Mauritanie et du Mali", *Littérature Orale Arabo-Berbère*, n° 13, 129-145.
- YAGUELLO M., 1989, *Le sexe des mots*, Belfond, 169 p.

Résumé :

DU SEXE AU GENRE : LE FEMININ
DANS LE DIALECTE ARABE DE MAURITANIE

On est tenté, en arabe, de mettre face à face les catégories de sexe et les catégories de genre. Alors que, dans la langue ancienne, les substantifs désignant des êtres de sexe féminin étaient du genre féminin sans en porter nécessairement la marque, une évolution a petit à petit réduit l'écart entre : sexe féminin / forme féminine / accord au féminin.

Dans cet article, nous cherchons à établir précisément les rapports entre ces trois notions en partant de la situation du dialecte *hassāniyya* tel qu'il est parlé actuellement en Mauritanie. Nous passons donc en revue les noms donnés aux femmes et aux femelles et étudions les marques régulièrement utilisées comme indice de genre. Une étude des formes grammaticalement affectées par la distinction masculin / féminin nous permet de mieux situer l'impact de la notion de genre en *hassāniyya* et la place de ce dialecte dans l'ensemble des parlers arabes.

FROM SEX TO GENDER : THE FEMININE
IN THE ARABIC DIALECT OF MAURITANIA

One is tempted, in Arabic, to equalize the categories of sex and gender. While in the ancient language, substantives referring to beings of the female sex were of the feminine gender without being necessarily marked as such, a slow evolution has reduced the gap between female sex / feminine form / feminine agreement.

In this article, we are seeking to precisely establish the connection between these three notions starting with the situation attested in the *hassāniyya* dialect as it is spoken today in Mauritania. We examine the names given to females of human beings and animals and study the marks regularly used as gender tokens. A study of the grammatical forms concerned by the distinction masc. / fem. allows us to a better assignment of the gender notion in *hassāniyya* as well as a of the situation of this dialect among the whole of Arabic varieties.

من الجنس الى النوع: المؤنث في اللهجة العربية الموريتانية

تغرى الفصحى، بمقابلة أماط الجنس وأماط النوع، بينما تعين الأسماء في اللغة القديمة ذوات الجنس المؤنث التي هي من نوع الإناث دون وجوب ظهور علامة لذلك، وقد أحدث تطورا تدريجيا انزياحيا بين: الجنس الانثوي/الشكل الانثوي/والمطابقة.

وفي هذا المقال نسعى الى ان نثبت بوضوح العلائق بين هذه المفاهيم الثلاثة انطلاقا من وضعية اللهجة الحسانية كما تتكلم الآن في موريتانيا وسنستعرض الأسماء التي تطلق على النساء والإناث، وسندرس الميزات المستعملة في الغالب مذكر/مؤنث بموقعة اثر مفهوم النوع في الحسانية ومكانة هذه اللهجة ضمن مجموع اللهجات العربية.